

15149



REGIONAL CONSULTATION ON FLOOD AND DISASTER RISK MANAGEMENT :
OBSERVATION, MONITORING, POLICIES AND ECOWAS PLAN OF ACTION

**CONSULTATION REGIONALE SUR LES INONDATIONS
ET LA GESTION DES RISQUES DE CATASTROPHES :**
OBSERVATION, SUIVI, POLITIQUES ET PLAN D'ACTION DE LA CEDEAO

LOMÉ, HOTEL IBIS - NOV 9-11TH, 2015



Building Disaster
Resilience in
Sub-Saharan Africa



PROGRAMME D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DES RISQUES DE CATASTROPHE DE LA CEDEAO (2015-2030)

RAPPORT PRÉLIMINAIRE

Olusegun Edward Ojo

(B.Sc, M.Sc, MURP, Ph.D, MNITP, RTP)

Suite 13 & 14 Transwonderland Park, Bodija, Ibadan

Tel: +234 803 786 6356;

Email : olusegunfunmiojo1991@yahoo.co.uk

Table des matières	
Sigles	4
Termes clés dans la Réduction des Risques de Catastrophe	6
PREMIERE PARTIE	
1.0 Introduction	10
1.1 Évolutions dans la compréhension de la Réduction des Risques de Catastrophe	11
1.2 Comprendre la notion de risque	12
2.0 CEDEAO: Profil de développement humain, vulnérabilité et risque	
2.1 Attributs du développement humain et de la vulnérabilité	13
2.1.1 Urbanisation	13
2.1.2 Pauvreté	14
2.1.3 Genre	14
2.2 Profil de risque	16
2.3 Adaptations au changement climatique	23
DEUXIÈME PARTIE	
3.0 Stratégies de Réduction des Risques de catastrophe: Vue d'ensemble	24
3.1 Stratégie globale de réduction des risques de catastrophe	24
3.2 Stratégie de l'Afrique pour la réduction des risques de catastrophe	26
Politique de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophe	27
Intégration de la réduction des risques de catastrophe et politiques de développement de la CEDEAO	28
3.5 Agenda national du développement et intégration de la réduction des risques de catastrophe	32
TROISIÈME PARTIE	
4.0 Vue d'ensemble du Programme d'Action pour la RRC de la CEDEAO (2010-2014)	35
4.1 Niveau de mise en œuvre du Programme d'action de RRC de la CEDEAO (2010-2014)	36
4.2 Réalisations concrètes	38
4.3 Enseignements tirés, lacunes et défis	39

QUATRIÈME PARTIE

5.0 Programme d'action de la CEDEAO (2015-2030)	41
5.1 Buts et objectifs	41
5.2 Mécanismes opérationnels de mise en œuvre du PdA	42
5.2.1 Échelle sous régionale	42
5.2.2 Échelle nationale	43
5.3 Composantes du programme prioritaire et activités concrètes du PdA (2015-2030)	43
5.3.1 Instruments de mise en œuvre du PdA	44
5.3.1.1 <i>Plaidoyer et sensibilisation du public</i>	44
5.3.1.2 <i>Gestion des connaissances et développement des capacités</i>	44
5.3.1.3 <i>Évaluations des risques</i>	45
5.3.1.4 Protocole de partage de données	45
5.3.2 Résultat attendu de la mise en œuvre du PdA	45
5.4 Activités proposées pour la mise en œuvre du PdA pour la RRC de la CEDEAO (2015-2030)	46

CINQUIÈME PARTIE

6.0 Partenaires	56
6.1 Mobilisation des ressources	56
7.0 Suivi et évaluation du Plan	56
Bibliographie	57

Sigles

ACC	Adaptation au Changement Climatique
AGRHYMET	Centre régional AGRHYMET
AMESD	Programme de Surveillance de l'Environnement pour un Développement Durable
APE	Agence de Protection Environnementale
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
CAH	Cadre d'Action de Hyogo
CCA/UNDAF	Bilan Commun de Pays /Programme Cadre des Nations-Unies pour l'Aide au
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDEAO	Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communauté Économique Régionale
CIC	Comité Interdépartemental de Coordination
CILSS	Comité permanent Inter-États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CRED	Centre de Recherche sur l'Épidémiologie des Catastrophes
CUA	Commission de l'Union Africaine
DAHF CEA	Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique
DIPCN	Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
ECOWAP	Politique Agricole de l'Afrique de l'Ouest de la Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest
ECOWARN	Réseau d'Alerte Précoce et de Réponse de la CEDEAO
EM-DAT	Base de données ODFA/CRED sur les catastrophes internationales
FED	Fonds Européen de Développement
FICR	Fédération Internationale de la Croix Rouge et du Croissant Rouge
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat
GFDRR	Global Facility for Disaster Reduction and Recovery
GRC	Gestion des Risques de Catastrophe
IDH	Indice de Développement Humain
IPC	Indice de Perception de la Corruption
MDA	Ministères, Départements et Agences
MoU	Protocole d'Accord
NEEDS	Stratégie Nationale d'Autonomisation et de Développement Économique
NEMA	Agence Nationale de Gestion des Urgences
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique
NU	Nations Unies
OCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU-CEA	Commission Économique des Nations-Unies pour l'Afrique
OSC	Organisation de la Société Civile
PdA	Programme d'Action

PDNA	Évaluation des Besoins Post Catastrophe
PMA	Pays les Moins Avancés
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
RIMA	Suivi & Évaluation de l'Identification des Risques
RRC	Réduction des Risques de Catastrophe
SAP	Système d'Alerte Précoce
SFDRR	Cadre de Sendai pour Réduction des Risques de Catastrophe
TDR	Termes de Référence
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNISDR	Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Réduction des Risques de Catastrophe
UNOCHA	Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires
VCA	Analyse de la Vulnérabilité et des Capacités

Termes clés dans la Réduction des Risques de Catastrophe (UNISDR, 2009)

- Adaptation

L'ajustement dans les systèmes naturels ou humains en réponse à des changements climatiques actuels ou attendus, ou à leurs effets, qui atténue les dommages ou en valorise les bénéfices.

- Aléas biologiques

Processus ou phénomène d'origine organique ou transmis par des vecteurs biologiques, y compris l'exposition aux micro-organismes pathogènes, aux toxines et aux substances bioactives susceptibles de provoquer des pertes humaines, des blessures, des maladies ou d'autres effets sur la santé, des dégâts matériels, la perte de moyens de subsistance et des services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation environnementale.

- Codes de construction

Série d'ordonnances ou de règlements et des normes destinées à contrôler les aspects régissant la conception, la construction, les matériaux, la transformation et l'usage de toute structure nécessaire pour assurer la sécurité et le bien-être humain, y compris la résistance à l'effondrement et aux dégâts.

- Changement climatique

(a) Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit le changement climatique comme : "un changement dans l'état du climat, qui peut être identifié (par exemple en utilisant des tests statistiques) par des changements dans la moyenne et / ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement pendant des décennies, voire plus. Le changement climatique peut être dû à des processus internes naturels ou à des forçages externes, ou à des changements anthropiques persistants de la composition de l'atmosphère ou dans l'utilisation des terres."

(b) La Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) définit le changement climatique "comme un changement de climat qui est attribué directement ou indirectement à une activité humaine altérant la composition de l'atmosphère mondiale et qui est, en plus de la variabilité naturelle du climat, observé sur des périodes comparables.

- Planification d'urgence

Processus de gestion qui analyse les possibilités d'événements ou de nouvelles situations qui menacent la société ou l'environnement, et établit des modes d'action à l'avance pour permettre en temps opportun, des réponses appropriées et efficaces.

- Capacité à réagir

La capacité des personnes, des organisations et des systèmes, en utilisant les compétences et les ressources disponibles, à faire face et à gérer des conditions difficiles, des situations d'urgence ou de catastrophes.

- Points critiques

Les réseaux principaux, les installations techniques et autres systèmes qui sont essentiels d'un point de vue social, économique ou opérationnel au fonctionnement d'une société ou d'une communauté, aussi bien au quotidien qu'en situation d'urgence.

- Catastrophe

Rupture grave du fonctionnement d'une communauté ou d'une société impliquant d'importants impacts et pertes humaines, matérielles, économiques ou environnementales que la communauté ou la société affectée ne peut surmonter avec ses seules ressources.

- Risque de catastrophe

Potentiel de la catastrophe, en termes de vies humaines, des états de santé, des moyens de subsistance, des biens et services, qui pourraient se produire au sein d'une communauté ou une société, dans le futur.

- Gestion des risques de catastrophe

Processus de recours systématique aux directives, compétences opérationnelles, capacités et organisation administratives pour mettre en œuvre les politiques, stratégies et capacités de réponse appropriées en vue d'atténuer l'impact des aléas naturels et risques de catastrophes environnementales et technologiques qui leur sont liées.

- Réduction des risques de catastrophe

Concept et pratique de la réduction des risques de catastrophe grâce à des efforts pour analyser et gérer leurs causes, notamment par une réduction de l'exposition aux risques, qui permet de réduire la vulnérabilité des personnes et des biens, la gestion rationnelle des terres et de l'environnement et l'amélioration de la préparation aux événements indésirables.

- Plan de réduction des risques de catastrophe

Un document préparé par une autorité, un département, une organisation ou une entreprise qui établit des buts et des objectifs spécifiques pour réduire les risques de catastrophe avec des actions dédiées à ses objectifs.

- Système d'alerte rapide

Ensemble des capacités nécessaires pour produire et diffuser en temps opportun et utile des bulletins d'alerte permettant à des individus, des communautés et des organisations menacées par un danger, de se préparer et d'agir de façon appropriée en temps utile pour réduire le risque de dommage ou de perte.

- Gestion des mesures d'urgence

Organisation et gestion des ressources et des responsabilités pour traiter tous les aspects de l'urgence, notamment la préparation, l'intervention et les premiers pas vers le redressement.

- Services d'urgence

L'ensemble des institutions spécialisées qui ont des responsabilités spécifiques et des objectifs d'aide et de protection des personnes et des biens dans des situations d'urgence.

- Dégradation environnementale

Diminution de la capacité de l'environnement à répondre aux objectifs et besoins sociaux et écologiques.

- Évaluation de l'impact sur l'environnement

Processus par lequel les conséquences environnementales d'un projet ou d'un programme sont évaluées en tant que partie intégrante de la planification et du processus de prise de décision, en vue de limiter ou de réduire les impacts négatifs du dit projet ou programme.

- Exposition

Personnes, biens, systèmes, ou autres éléments présents dans les zones de risque et qui sont ainsi soumis à des pertes potentielles.

- Aléas géologiques

Processus ou phénomènes naturels de la terre susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou autre impact sur la santé, des dégâts matériels, la perte des moyens de subsistance et des services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation environnementale.

- Aléa

Un phénomène dangereux, une substance, activité humaine ou condition pouvant causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, des pertes de moyens de subsistance et des services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement.

- Aléas hydrométéorologiques

Processus ou phénomènes de nature atmosphérique, hydrologique ou océanographique susceptibles de provoquer des pertes en vies humaines, des blessures ou autre impact sur la santé, des dégâts matériels, la perte des moyens de subsistance et des services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation environnementale.

- Plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe

Terme générique pour les organismes nationaux de coordination et d'orientation sur la réduction des risques de catastrophe, multisectoriels et interdisciplinaires, qu'ils soient publics ou privés.

- Aléas naturels

Processus ou phénomène naturel qui peut causer des pertes de vies humaines, des blessures ou d'autres effets sur la santé, des dommages aux biens, la perte de moyens de subsistance et de services, des perturbations socio-économiques, ou des dommages à l'environnement.

- État de préparation

Les connaissances et les capacités développées par les gouvernements, les professionnels d'intervention et autres organisations concernées, les communautés et les individus, de manière à anticiper efficacement, à réagir et à récupérer, des impacts probables, imminents ou en cours.

- Prévention

Ensemble d'activités permettant d'éviter complètement l'impact négatif des aléas, et de minimiser les catastrophes qui leur sont associées.

- Résilience

La capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et de ses fonctions de base.

- Réaction

La fourniture de services d'urgence et de l'assistance publique pendant ou immédiatement après une catastrophe afin de sauver des vies, de réduire les impacts sur la santé, d'assurer la sécurité du public et de répondre aux besoins essentiels de subsistance des personnes touchées.

- Risque

La combinaison de la probabilité d'un événement et de ses conséquences négatives.

- Évaluation des risques

Méthodologie pour déterminer la nature et l'étendue des risques à travers une analyse des risques potentiels et l'évaluation des conditions existantes de la vulnérabilité qui, associées, pourrait affecter les populations, établissements, services et la subsistance.

- Gestion des risques

Approche systémique et pratique managériale pour limiter les dommages et les pertes potentiels.

- Transfert de risque

Processus de transfert, formel ou informel, de conséquences financières des risques particuliers d'une entité à une autre, selon laquelle un ménage, une communauté, une entreprise ou une autorité de l'État obtiendrait des ressources de l'autre partie,

après la survenance d'une catastrophe, en échange de compensations sociales ou financières fournies à cette autre partie.

- **Susceptibilité**

Il s'agit de la probabilité d'un dégât, d'une perte et d'une perturbation liés à un phénomène extrême déclenché par un aléa naturel.

- **Aléas technologiques**

Possibilités d'accidents industriels ou technologiques, des pratiques risquées, des défauts sur les infrastructures ou de certaines activités humaines, et qui est susceptible de provoquer des pertes en vies, des blessures, maladies ou autre impact sur la santé, des dégâts matériels, la perte des moyens de subsistance et des services, des perturbations sociales et économiques ou une dégradation environnementale.

- **Vulnérabilité**

Les caractéristiques et les circonstances d'une communauté ou d'un système qui le rendent susceptible de subir les effets d'un danger.

1.1. PREMIERE PARTIE

1.0 Introduction

Au fil des années, le continent africain a été le théâtre de catastrophes de plus en plus fréquentes et graves. La région est particulièrement touchée par les aléas hydro-météorologiques tels que les sécheresses, inondations et tempêtes de même que les épidémies, conflits et le terrorisme qui sont apparus récemment. Les effets de ces aléas sont de plus en plus visibles en Afrique de l'Ouest du fait de sa localisation marquée dans les zones côtières basses densément peuplées où souffle la mousson africaine tandis que les zones sahéliennes et de savane sont particulièrement vulnérables aux sécheresses. À cela s'ajoute des niveaux de plus en plus élevés de vulnérabilité et de sensibilité des peuples et des économies dans la sous-région ce qui résulte en de lourdes pertes économiques, sociales et environnementales à tous les niveaux. L'impact significatif des aléas sur les principaux secteurs du développement que sont l'agriculture, l'énergie, la santé, les infrastructures, l'éducation et l'environnement dans les états membres de la sous-région est davantage exacerbé par les effets dévastateurs de la variation et du changement climatique. En d'autres termes, la recrudescence prévue des aléas suite au changement climatique devrait accentuer l'incidence et affecter les modèles de développement et provoquer des décès, des dommages sur les infrastructures physiques, les ressources naturelles et environnementales, des pertes financières, l'érosion du capital social et des systèmes de gouvernance.

Dernièrement, le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030) s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise dans la mise en œuvre du Cadre d'Action de Hyogo (2005-2015), a élaboré un plan triennal pour améliorer la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale. La troisième conférence mondiale qui s'est tenue à Sendai, au Japon en Mars 2015 a proposé et adopté quatre actions prioritaires, à savoir: (1) Comprendre le risque de catastrophe, (2) Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer (3) Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience (4) Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace et pour mieux reconstruire durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction.

La Communauté des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est chargée de promouvoir la coopération et l'intégration régionale entre les 15 États Membres ouest-africains, qui abritent une population estimée à environ 320 millions d'habitants. Elle a la responsabilité et le pouvoir de mobilisation pour mener le dialogue politique général sur la RRC et les affaires humanitaires dans ces pays. Au niveau de la CEDEAO, le programme RRC est logé à la Direction des Affaires Humanitaires et Sociales du *Département Affaires Sociales et Genre*. Les Chefs d'État de la CEDEAO ont adopté en 2007 la politique régionale pour la RRC accompagnée d'un plan d'action couvrant la période 2010 à 2015. Depuis lors, la CEDEAO a accentué ses efforts en vue de renforcer les connaissances sur l'identification des risques, le partage de données et d'informations entre états membres, la fourniture d'orientations aux plateformes nationales et elle a mis en place un dispositif de secours humanitaire, qui a été utilisé en 2009 et en 2010. En dépit des progrès réalisés, la CEDEAO est encore confrontée à un certain nombre de défis, notamment en ce qui concerne l'harmonisation des informations d'alerte rapide, le mécanisme harmonisé de protection civile, l'intégration de

la RRC dans les politiques sectorielles et les capacités pour soutenir le relèvement post catastrophe et la reconstruction.

Néanmoins, malgré ces défis précités, les mesures de réduction des risques de catastrophe (RRC) continuent d'être intégrées de façon inadéquate et d'être mal appliquées dans le cadre des politiques et stratégies de développement à divers niveaux. Il en résulte que chaque catastrophe engendre un énorme recul en termes de sécurité alimentaire, croissance économique, réduction de la pauvreté, et progrès dans la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). Par conséquent, des efforts supplémentaires sont à faire pour accroître la résilience et réduire la vulnérabilité à tous les niveaux dans la sous-région de même que pour préserver les années de développement capitalisées.

1.1 Évolutions dans la compréhension de la Réduction des Risques de Catastrophe

Les stratégies de réduction des risques de catastrophe consistent en politiques, programmes et pratiques qui minimisent les pertes dues aux catastrophes et traduisent une action proactive pour faire face aux menaces potentielles sur les biens sociaux et matériels (ISDR, 2004). L'élément principal de l'approche de réduction des risques c'est l'intégration des stratégies de réduction des risques de catastrophe dans les politiques de développement. Ceci se fonde sur la compréhension que les catastrophes ne sont pas simplement des phénomènes singuliers, mais plutôt la résultante d'une accumulation de risques sur plusieurs années en raison de décisions et pratiques de développement non durable. En d'autres termes, les risques de catastrophe sont intimement liés aux processus décisionnels de développement humain et il s'agit essentiellement d'une question de développement.

Les catastrophes sont une menace pour le développement et en même temps les choix de développement faits par les communautés ou nations peuvent engendrer de nouvelles catastrophes. Par conséquent, insister sur la réduction des risques de catastrophes c'est reconnaître qu'avec une planification adéquate des programmes de développement et l'intégration de la RRC dans les stratégies de développement, les effets négatifs du développement peuvent être réduits à leur strict minimum. Une approche RRC offre des points d'entrée pour créer des politiques et programmes de réduction des risques de catastrophe par le biais de l'atténuation de la vulnérabilité et du renforcement des capacités (Trocaire, 2009). Le but de la réduction des risques de catastrophe est de se départir du concept obsolète qui perçoit les catastrophes comme étant de simples menaces externes sur les vies et activités humaines pour créer une nouvelle approche qui permet de faire une analyse plus approfondie de l'interaction entre les facteurs humains, politiques et économiques qui mènent aux catastrophes.

Sur la base de ce qui précède, le pragmatisme voudrait que la réduction des catastrophes soit considérée d'un point de vue du développement, ce qui nécessite une bonne compréhension du risque inhérent dans tout système. La réduction des risques de catastrophe n'est appréciable qu'une fois que l'on comprend le contexte dans lequel vivent les personnes, l'environnement changeant dans lequel elles se trouvent, l'impact de cet environnement sur leur capacité à maintenir leurs moyens de subsistance et l'existence des aléas (Van Niekerk, 2011)

Le risque de catastrophe est le fruit de la combinaison de trois éléments - la vulnérabilité, la capacité à réagir et l'aléa (ISDR 2004).

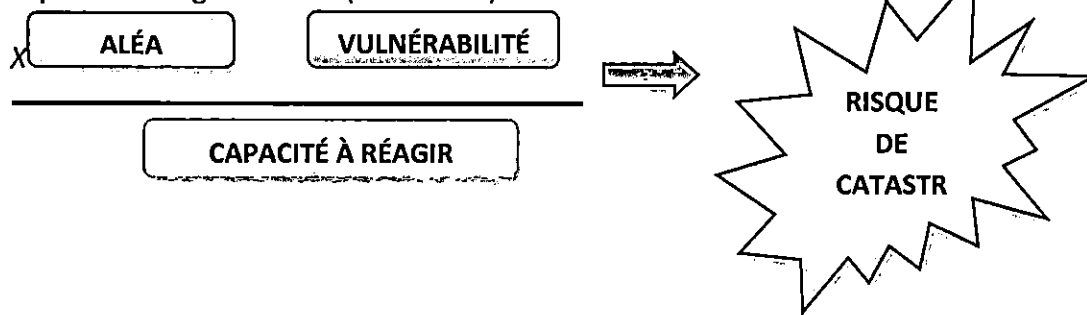


Figure 1: Équation du risque de catastrophe

1.2 Comprendre le risque

La compréhension du risque se rapporte à la capacité à définir ce qui pourrait survenir dans le futur ou après une catastrophe, étant donné une série de scénarios possibles. À la base, le risque se rapporte à la probabilité de survenance, les conséquences possibles ou le résultat attendu lorsqu'un aléa prend avantage de conditions vulnérables inhérentes à une zone donnée. Bien que les risques existent toujours dans la vie quotidienne, les gens deviennent cependant plus vulnérables lorsqu'ils ne sont pas conscients ou ont une faible perception du risque que constitue une menace sur leurs vies et biens. L'impact d'une catastrophe dépend en grande partie des caractéristiques de l'aléa de même que de la susceptibilité des éléments (sur la base des conditions sociales, économiques et environnementales inhérentes) dans une localité ou d'autres divisions administratives.

Par conséquent, la réduction des risques de catastrophe doit être fondée sur une stratégie continue d'évaluation des risques qui vise à encourager les sociétés exposées au risque à s'impliquer davantage dans la gestion consciente des aléas et une réduction de la vulnérabilité dans leurs diverses communautés. En d'autres termes, évaluer les risques sur la base des analyses de la vulnérabilité et de l'aléa est une étape nécessaire pour l'adoption de politiques et mesures adéquates et efficaces de réduction des risques de catastrophe. Ainsi, la mise en place d'un système complet d'analyse et d'évaluation des risques, sur la base d'informations détaillées et précises sur les aléas et la vulnérabilité des personnes face à ceux-ci, est un préalable à l'élaboration d'une stratégie de réduction des catastrophes adéquate et gagnante. Ces informations doivent être mises à jour de façon régulière et disséminées à grande échelle.

La réduction des risques et de la vulnérabilité non seulement améliorent le bien-être social, mais accroît aussi la disponibilité et l'utilité des moyens de production ce qui se traduit par des activités productives accrues. Par conséquent, la réduction des risques de catastrophe est essentielle à une réduction durable de la pauvreté.

Les politiques et programmes de réduction des catastrophes doivent être conçus dans le but de bâtir des sociétés résilientes aux aléas, et de s'assurer que les activités de développement n'augmentent pas involontairement la vulnérabilité à ces aléas. Donc, pour réaliser un développement durable et obtenir des moyens de subsistance durables, le risque de catastrophe dans le contexte de réduction de la vulnérabilité et de renforcement de la

résilience devrait constituer en une nouvelle approche de la gestion du risque de - catastrophe. Promouvoir le développement durable par le biais d'une réduction des vulnérabilités associées aux risques de catastrophe est une nécessité absolue afin de favoriser la résilience au niveau communautaire et national dans les états membres de la CEDEAO.

Par conséquent, le défi des gouvernements sera de trouver un moyen efficace par lequel une participation plus complète et multisectorielle des disciplines professionnelles associées et entreprises publiques peuvent contribuer à une réduction efficace des risques de catastrophe. La réalisation de cet objectif exige à la fois un engagement politique et une compréhension du public pour encourager l'engagement de la communauté locale. Bien que divers gouvernements dans la sous-région soient désireux de s'attaquer aux risques de catastrophe, des défis majeurs existent cependant, aussi bien au niveau des institutions nationales qu'étatiques dans la compréhension des principaux risques qui existent dans leurs pays et comment ils peuvent être traités.

2.0 CEDEAO: Développement humain, vulnérabilité et profil de risque

2.1 Développement humain et attributs de la vulnérabilité

Chacun sait que dans la plupart des pays d'Afrique de l'Ouest la paupérisation, le faible niveau de développement socioéconomique, la forte croissance urbaine et la densité de la population, la dégradation environnementale, les maladies (en particulier le paludisme et la maladie d'Ebola), la mal gouvernance, les confits ethno-religieux, la violence et d'autres menaces de ce genre sont d'importants facteurs sous-jacents qui se combinent pour rendre les communautés plus fragiles (Consortium Provention, 2008).

Par conséquent, sur tous les 15 pays dans la sous-région, seuls le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, le Ghana et le Nigeria ne sont pas classés dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA) ONU-CEA (2012). En tant que tel, l'espace de la CEDEAO englobe la plus grande concentration de PMA dans le monde et plusieurs d'entre eux subissent un stress économique, écologique, social et climatique. Ces conditions augmentent la vulnérabilité des pays ouest-africains face aux impacts des catastrophes et du changement climatique.

Le Rapport Mondial sur les Risques (2012) indique que 7 des 15 pays les plus vulnérables dans le monde sont situés dans la sous-région de la CEDEAO. L'indice de classement de la vulnérabilité a désigné la République du Niger comme étant le second pays le plus vulnérable au monde en plus de six autres pays de la CEDEAO, à savoir la Sierra Leone, le Liberia, la Guinée, le Mali, le Nigeria et le Togo sont classés entre la sixième et la quinzième position dans le monde. Le Liberia, le Niger et la Sierra Leone ont aussi été classés parmi les 15 pays les plus sensibles à travers le monde. De plus, le Niger, la Côte d'Ivoire et la Guinée Bissau sont classés parmi les pays ayant le moins de capacité à réagir dans le monde et 7 des 15 premiers pays ayant le moins de capacités d'adaptation à travers le monde, à savoir le Niger, le Mali, la Sierra Leone, la Guinée, le Burkina Faso, le Liberia et le Bénin sont situés dans la sous-région (ibid).

Selon l'Indice de Développement Humain (PNUD 2013) tous les pays de la sous-région à l'exception du Cap-Vert et du Ghana (IDH intermédiaire) ont de faibles indices de

développement humain, avec des caractéristiques telles qu'un niveau de pauvreté élevé, une situation sanitaire pas des meilleures, une discrimination de genre et un environnement très dégradé. Les faibles attributs de développement humain culminent en un profil de vulnérabilité et de susceptibilité élevé avec des capacités d'adaptation et une capacité à réagir faibles face aux risques tel que les inondations, tempêtes, épidémies et la sécheresse.

2.1.1 Urbanisation

La sous-région de la CEDEAO s'urbanise à un rythme stupéfiant et la plupart des villes comme Lagos, Kaduna, Kumasi, Bamako, Dakar, Ouagadougou et Abidjan sont confrontés à d'énormes défis environnementaux, à un déficit de logement et des infrastructures et services de base urbains peu entretenus. L'incapacité institutionnelle des autorités locales et nationales à fournir les terres et les services de base continuerait d'engendrer une croissance rapide des agglomérations informelles dans des zones marginales sujettes aux aléas des cités et autres grandes villes. La situation de délabrement dans la sous-région est davantage exacerbée par le taux croissant d'urbanisation incontrôlée. Le taux moyen d'urbanisation dans la sous-région est monté en flèche de 7,5% en 1950 à 32% en 2000 et il est prévu qu'il dépasse 35% d'ici 2020 (CSAO/OCDE, 2011; BAD, 2013). Par ailleurs, la population urbaine de la sous-région avait augmenté sensiblement de 4,66 millions en 1950 à environ 97,75 millions avec une hausse prévue à 124 millions d'ici 2020 (Africapolis, 2009). L'environnement urbain dans la sous-région est parsemé d'aménagements sauvages dans des zones à haut risque par des populations urbaines pauvres, en violation flagrante des codes de construction et de la réglementation en matière d'urbanisme. La rapide croissance des centres urbains entraîne une concentration de la population dans des zones sujettes aux catastrophes et aux risques, ce qui augmente ainsi le nombre de personnes exposées à la menace de phénomènes climatiques extrêmes en particulier les inondations, les infrastructures qui tombent en ruine, les carences en matière de services de base et d'assainissement entre autres risques.

2.1.2 Pauvreté

La pauvreté endémique est l'un des principaux facteurs de catastrophe dans la sous-région, puisque la pauvreté et les conséquences des catastrophes sont inextricablement liées. L'état de pauvreté infâme est plus critique au Liberia, au Nigeria et en Sierra Leone où respectivement 83,8%, 68% et 53,4% de la population vivent en dessous du seuil international de pauvreté avec 1,25 dollar US par jour. La sous-région stagne non seulement en tant que région la plus pauvre au monde, mais elle est de la même manière dans une situation intenable avec peu de capacités à préserver son capital de développement (Ahiave, 2012). Les communautés pauvres de la sous-région sont souvent celles qui sont exposées le plus au risque puisqu'elles ont généralement un accès limité aux structures de santé, à l'eau et à l'assainissement. Elles vivent dans des logements de médiocre qualité, et ont des capacités plus faibles d'épargne et d'assurance ainsi que de relèvement.

2.1.3 Genre

Au cours des dernières années un déclin général dans les cas de mortalité infantile, du nombre d'enfants malnutris et de tuberculoses a été noté dans la région. Cependant, des cas particuliers de mortalité infantile, d'enfants présentant une insuffisance pondérale et de tuberculose sont observés en Sierra Leone et en Côte d'Ivoire. Ces cas découlent de niveaux

de pauvreté accrus, de problèmes de subsistance et des conséquences de l'instabilité politique qui régnait dans ces pays par le passé.

Il convient de noter la participation accrue des femmes dans la prise de décision socio-politique (gouvernance) et les campagnes relatives à l'éducation des filles et la protection dans la sous-région, avec une amélioration considérable au Cap-Vert, en Gambie, au Ghana, en Guinée Bissau et le cas particulier du Liberia (BAD, 2013). En dépit de cette amélioration, il reste encore beaucoup à faire, puisque la plupart des pays dans la sous-région n'ont pas réalisé la discrimination positive prônée par Beijing. Les femmes sont affectées de façon disproportionnée par la pauvreté en raison des barrières culturelles, ce qui résulte en un accès limité aux moyens de production, au crédit et à un faible niveau d'éducation qui réduit l'accès à des opportunités d'emploi décent. Tout ceci rend indûment les femmes plus vulnérables aux catastrophes et conflits humains dans la sous-région.

2.2 Profil de risque

Depuis des années, la sous-région de la CEDEAO est confrontée à des cas récurrents de risque associés à la sécheresse, la désertification, les inondations, les épidémies, les tempêtes tropicales, les invasions acridiennes, l'insécurité alimentaire, l'érosion côtière, les tremblements de terre et les accidents technologiques, y compris les risques industriels et ceux liés au transport. Les impacts de ces phénomènes sont accentués par une urbanisation galopante, une croissance démographique et un manque de capacités humaines et matérielles appropriées pour prévenir, atténuer et réagir face aux catastrophes en raison d'une forte incidence de la pauvreté (Provention Consortium, 2008).

La fréquence, l'intensité et la gravité des inondations ont augmenté de manière sensible dans la sous-région, entraînant une hausse des niveaux de mortalité, l'érosion du capital social et des moyens de subsistance ainsi que des dommages importants sur les infrastructures dans les états membres. La tendance et les effets des inondations dans la sous-région au cours des trois dernières décennies sont moins évidents dans des pays comme le Nigeria, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Ghana et le Bénin. Par exemple, le Nigeria a enregistré plus de 40 cas d'inondations au cours des trois dernières décennies, avec plus de 1396 décès et des dommages sur les infrastructures estimés à plus de 550 millions de dollars US entre 1980 et 2013. De la même façon, le Niger et le Bénin ont connu plus de 18 cas, ayant entraîné respectivement plus de 180 et 270 décès et des dommages estimés à plus de 77 millions et 8 millions de dollars US (EM DAT 2014). Une autre préoccupation concerne l'impact secondaire des inondations tel que les épidémies qui font des ravages à la suite d'inondations.

Le risque posé par une épidémie en particulier au lendemain d'une catastrophe est habituellement aussi grave que la catastrophe elle-même, causant des pertes supplémentaires en vie et affectant des milliers d'autres personnes dans son sillage. Au cours des 30 dernières années, la fréquence et l'impact des épidémies sur la population dans la sous-région a augmenté, résultant en plus de 60.000 décès et 970.000 victimes. Les pays les plus touchés sont le Nigeria, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Cette tendance traduit un niveau accru de vulnérabilité. Il s'agit aussi d'une indication des conditions précaires qui règnent aussi bien dans les zones urbaines que rurales, avec une urbanisation rapide et incontrôlée, des logements exigus et délabrés, des conditions

sanitaires et environnementales qui se détériorent et des niveaux de pauvreté abjecte. La propagation récente du virus Ebola au Nigeria, en Sierra Leone, au Sénégal et en Guinée ne fait qu'étayer cela.

La sécheresse et ses caractéristiques d'évolution lente est un problème récurrent auquel sont confrontés les pays sahéliens de l'Afrique de l'Ouest. Bien que la fréquence de survenance de la sécheresse dans la région soit en déclin, la proportion de personnes affectées est énorme. Au cours des 20 dernières années, les pays du Sahel que sont le Niger, le Mali et le Burkina Faso, en raison de leur localisation ont connu des épisodes de sécheresse relatifs avec un déplacement de population plus dévastateur, mais une relative stabilité en ce qui concerne les niveaux de mortalité et de dommages physiques dus à des capacités accrues d'adaptation et de réaction dans la région du Sahel. Comme on pouvait s'y attendre, les pays côtiers de mousson n'ont pas connu de sécheresse significative ces dernières années.

• **Tableau 1: Inondations en Afrique de l'Ouest**

Pays	Survenance			Décès			Nombre de personnes affectées '000			Dommages (USD) '000		
	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014
Bénin	3	7	8	61	37	85	1139	834.2	1213	4800	3315	0
Burkina Faso	3	2	10	16	28	101	35.40	68.10	469.5	0	0	150176
Cap-Vert	-	-	1	-	-	3	-	-	0	-	-	0
Cote d'Ivoire	1	1	6	0	28	70	7.000	0	8.875	0	0	0
Gambie	-	2	7	-	53	17	-	36.00	57.47	-	-	0
Ghana	1	3	12	7	202	225	2.800	3.024	832.6	0	33500	0
Guinée Bissau	-	-	4	-	-	5	-	-	58.54	-	-	0
Guinée	1	1	9	0	0	19	5.000	6.060	365.4	0	0	0
Liberia	-	1	4	-	10	4	-	5.000	33.41	-	0	0
Mali	2	3	16	18	5	101	24.64	8.630	244.1		0	0
Niger	1	4	14	20	74	214	80.00	106.4	1406	10200	0	67474
Nigeria	2	6	34	130	134	1147	306.0	804.0	9181	8000	59	546922
Sénégal	3	3	12	0	0	80	18.00	322.5	857.7	1406	0	50979
Sierra Leone	-	1	6	-	12	154	-	200.0	21.20	-	0	0
Togo	-	5	6	-	3	69	-	291.9	299.7	-	0	0

Source: EMDAT (2015)

• Tableau 3: Sécheresse en Afrique de l'Ouest

Pays	Survenance			Décès			Nombre de personnes affectées '000			Dommage (USD) '000		
	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014	1980-1989	1990-1999	2000-2014
Bénin	1	-	-	0	-	-	2,100	-	-	651	-	-
Burkina Faso	2	3	3	0		0	1,450	2,696	6,850	0	0	0
Cap-Vert	1	2	1	0	0	0	0	10.00	30.00	0	-	0
Cote d'Ivoire	1	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Gambie	1	-	2	0	-	0	500.0	-	428.0	0	-	0
Ghana	1	-	-	0	-	-	12,500	-	-	0	-	-
Guinée Bissau	1	-	2	0	-	0	0	-	132.0	0	-	0
Guinée	1	1	-	0	12	-	0	0	-	0	0	-
Liberia	1	-	-	0	-	-	0	-	-	0	-	-
Mali	1	1	5	0	0	0	1,500	302.0	5,125	0		0
Niger	2	2	4	0	0	0	4,500	1,638	17,485	0	0	0
Nigeria	1	-	-	0	-	-	3,000	-	-	71103	-	-
Sénégal	2	-	3	0	-	0	2,150	-	1,773	0	-	0
Sierra Leone	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Togo	2	-	-	0	-	-	400.0	-	-	0	-	-

Source: EMDAT (2015)

• Tableau 4: Épidémie en Afrique de l'Ouest

Pays	Survenance			Décès			Nombre de personnes affectées '000			Dommage (USD) '000		
	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013
Bénin	3	4	15	293	199	844	2.814	1.000	20.00	0	0	0
Burkina Faso	4	5	12	1328	6472	8626	11.40	59.00	121.0		0	0
Cap-Vert	-	1	1	-	254	6	-	12.00	20.00	-	0	0
Côte d'Ivoire	-	2	10	-	166	429	-	2.000	4.800	-	0	0
Gambie	-	1	2	-	100	21	-	0.790	0.120	-	0	0
Ghana	3	7	9	118	548	488	1.657	6.700	46.50	0	0	0
Guinée Bissau	1	4	3	68	2341	623	6.000	60.10	39.00	0	0	0
Guinée	1	2	11	18	323	3087	0.030	24.00	15.40	0	0	0
Liberia	1	4	7	466	116	4541	1.887	0.900	31.10	0	0	0
Mali	5	3	8	1683	1443	256	3.100	11.90	3.100	0	0	0
Niger	3	9	24	186	7057	2277	1.785	167.0	92.60	0	0	0
Nigeria	8	12	33	1632	13,943	5844	1.561	57.00	134.8	0	0	0
Sénégal	2	2	6	300	560	343	3.100	5.700	26.90	0	0	0
Sierra Leone	1	8	7	352	465	4433	3.000	8.000	37.68	0	0	0
Togo	1	3	6	50	599	436	1.617	6.300	3.800	0	0	0

Source: EMDAT (2015)

- **Catastrophe technologique en Afrique de l'Ouest**

Les catastrophes technologiques occasionnées par un défaut technique, une panne de système ou une erreur humaine et comprenant des événements tels que les accidents du travail, incendie, effondrement d'immeuble, déversement de pétrole, et accidents de transport, etc. ont augmenté en termes de fréquence et de gravité dans la sous-région. Au cours des 34 dernières années, il y'a eu plus de 1132 cas entraînant 88.166 décès, qui ont touché plus de 88 millions de personnes et détruit des biens importants et des moyens de subsistance dont la valeur est estimée à environ 1,1 milliard de dollars US.

• Tableau 5: Catastrophe technologique en Afrique de l'Ouest

Pays	Survenance			Décès			Nombre de personnes affectées '000			Dompage (USD) '000		
	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013	1980-1989	1990-1999	2000-2013
Bénin	8	11	37	354	236	1332	3,243	835.2	1239	0	3315	0
Burkina Faso	11	10	43	1344	6500	9101	1,497	2824	3441	0	0	150176
Cap Vert	4	5	5	32	263	66	7,722	28.6	50.1	3000	0	0
Côte d'Ivoire	4	10	28	99	344	952	7,070	2.34	119	0	0	0
Gambie	4	5	18	0	273	94	500.0	37.8	502.4	0	0	0
Ghana	7	15	41	196	984	1242	12,506	3031	852.5	0	33500	0
Guinée Bissau	6	9	17	69	2558	813	12.33	65.3	230.3	0	0	0
Guinée	5	7	52	310	811	1499	26.47	30.2	378.4	0	0	0
Liberia	3	7	15	512	126	127	2.087	1007	557.8	0	47000	0
Mali	13	9	48	1752	1527	814	1.534	322.5	5377	0	0	0
Niger	11	17	49	377	7174	2421	4.585	1912	18817	26,200	0	67474
Nigeria	29	62	330	2682	17706	15690	3,315	862.3	9342	79103	68500	547922
Sénégal	10	11	44	300	916	2059	122.1	424.5	2020	1,406	19500	50979
Sierra Leone	4	20	24	524	1280	1316	3.000	208	49	0	0	0
Togo	3	9	20	50	602	680	401.6	348.2	303.5	0	0	0

Source: EMDAT (2015)

En dépit des efforts de développement faits par les pays membres et les partenaires au développement en Afrique de l'Ouest dans des domaines tels que les infrastructures physiques et sociales, la durabilité environnementale, la réduction de la pauvreté, la sécurité alimentaire et les tentatives pour atteindre les OMD, le développement durable reste aléatoire dans la sous-région en raison d'un niveau élevé de pauvreté, une croissance démographique et une urbanisation rapides, le délabrement des infrastructures, un écosystème fragile, les conflits autour des ressources, la pandémie du VIH/SIDA, et en raison d'une vulnérabilité croissante et une situation de risque parmi les états membres dans la sous-région (CEDEAO, 2006).

2.3 Adaptations au changement climatique

Les émissions de plus en plus importantes de combustible fossile et les changements dans l'occupation des sols augmentent les quantités de gaz à effet de serre présentes dans l'atmosphère terrestre. Les gaz à effet de serre contiennent du dioxyde de carbone (CO₂), du méthane (CH₄), du dioxyde de nitrogène et une augmentation de ce volume de gaz a causé une hausse de la masse de chaleur dégagée par le soleil retenu dans l'atmosphère terrestre, une chaleur qui autrement aurait irradié en retour l'espace. Cette hausse de la température a entraîné l'effet de serre, résultant au changement climatique (CCNUCC, 2007). En d'autres termes, le Changement Climatique c'est la modification significative à long terme (ou variation) du climat, due principalement aux activités humaines. (OSS & GTZ, 2007)

La sous-région de la CEDEAO, en dépit de ses énormes ressources naturelles et de son potentiel de croissance est l'une des régions qui sont confrontées à des défis de développement croissants. Selon les projections, elle sera l'une des pires régions affectées par le changement climatique. Ceci est démontré par l'impact continu de la variabilité climatique sur les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire et l'effet d'entraînement sur la fréquence et la gravité du risque hydrométéorologique et induit par l'homme dans la sous-région. En d'autres termes, le changement climatique cause une manifestation accrue du risque climatique tel que des changements dans la température de l'air, l'élévation du niveau de la mer, la variation dans la pluviométrie et sa répartition, et une survenance accrue de phénomènes extrêmes (à savoir, les inondations, sécheresses, tempêtes dans les zones côtières, vents violents, canicule, etc.). En Afrique de l'Ouest, en particulier au Sahel, les températures ont quelque peu évolué de façon plus rapide que la tendance mondiale, avec des hausses qui varient entre 0.2°C et 0.8°C depuis la fin des années 1970 (CEDEAO-CSAO/OCDE). 2008). Cette hausse aura sans aucun doute des implications directes sur la végétation, l'humidité des sols et le cycle de l'eau. Divers moyens de subsistance et les secteurs économiques, notamment l'agriculture et l'élevage, la pêche, la foresterie, les ressources en eau, l'énergie, les infrastructures des zones côtières et la santé humaine seront ainsi affectés et perturbés.

Le changement climatique constitue un grave risque au développement durable et à la réduction de la pauvreté chez les communautés pauvres dépendantes des ressources naturelles et ayant une capacité à réagir limitée dans la sous-région (Munang et al, 2011). Il augmente l'incertitude à laquelle sont confrontées les communautés vulnérables à travers un large éventail de variations et aléas climatiques. À mesure que les climats au niveau local deviennent plus instables, les agriculteurs ont plus de difficultés pour savoir quoi et quand semer et récolter les cultures, ce qui rend de plus en plus incertaines les stratégies locales de réaction

face au risque et donc augmente le risque pour eux de perte de moyens de subsistance (PNUD, 2004). Cela signifie que les moyens de subsistance ruraux qui dépendent d'activités sensibles aux conditions météorologiques telles que l'agriculture et autres ressources naturelles sont devenus plus vulnérables aux effets du changement climatique, ce qui invariablement mène à une baisse de la productivité agricole et les enfonce davantage dans la pauvreté (UNISDR, 2009).

Étant donné le lien étroit entre le changement climatique et le développement, sans des réactions appropriées, le changement climatique pourrait saper les efforts de développement national et exacerber la pauvreté dans beaucoup de zones rurales et urbaines (GIEC, 2007; Banque Mondiale, 2009). Par conséquent, il est impératif d'accroître la capacité d'adaptation des communautés pauvres vulnérables et potentiellement vulnérables face aux caprices du changement climatique à travers des mesures appropriées d'Adaptation au Changement Climatique (ACC).

Beaucoup reste encore à faire, bien que des efforts considérables soient en train d'être faits pour renforcer la résilience et l'adaptabilité de la sous-région au changement climatique et phénomènes extrêmes à travers l'élaboration du Programme d'Action sous régional de Réduction de la Vulnérabilité au Changement Climatique en Afrique de l'Ouest. Le manque actuel de capacités des institutions et organisations sous régionales à s'adapter au changement climatique, la non-existence d'une approche concertée entre les pays, la difficulté à mobiliser les ressources financières à tous les niveaux et le faible lien entre RRC et ACC dans la sous-région nécessitent une prise en compte appropriée.

Donc, il faudrait intensifier les mesures de soutien dans la sous-région en s'assurant des synergies appropriées entre la Commission de la CEDEAO (en tant qu'organe de coordination), les gouvernements nationaux de même que les autorités sous régionales du bassin du fleuve et les agences météorologiques. Il faudrait aussi intégrer le travail qui est en train d'être accompli par les acteurs non étatiques tels que les ONG, les institutions de recherche, etc. dans les efforts de la CEDEAO et des gouvernements nationaux. Par ailleurs, il y'a lieu de renforcer les institutions nationales et la Commission de la CEDEAO à travers diverses actions de renforcement des capacités qui comprennent la formation pour acquérir les compétences techniques requises, la revue de politique pour intégrer les questions relatives au changement climatique dans les politiques sectorielles, et l'accès et l'utilisation des technologies appropriées. Cependant, ces efforts ne seront pas possibles sans un financement adéquat. Par conséquent, il est crucial de disposer d'un mécanisme de financement spécial de ces initiatives qui seront coordonnées par la CEDEAO au bénéfice de ses États membres.

DEUXIÈME PARTIE

3.0 Stratégies de Réduction des Risques de Catastrophe: Vue d'ensemble

3.1 Stratégie globale de réduction des risques de catastrophe

Étant donné la préoccupation croissante relative à l'impact des aléas, l'Assemblée Générale des Nations Unies a déclaré la période 1990-1999 comme étant la Décennie Internationale pour la Réduction des Catastrophes Naturelles (DIRCN), sous le thème « Instaurer une Culture de Prévention », ce qui a abouti à une plus grande conscience des conséquences sociales et économiques des catastrophes naturelles (UNISDR, 2004). L'importance accordée à la vulnérabilité socio-économique dans l'analyse des risques de catastrophes a donné un éclairage sur le rôle crucial de l'homme dans la réduction de la vulnérabilité.

La Stratégie et le Plan d'Action de Yokohama qui ont été conçus lors de la Première Conférence sur la Réduction des Catastrophes Naturelles en 1994 ont noté que tandis que les phénomènes naturels qui causaient les catastrophes dans la plupart des cas échappent à la volonté humaine, la vulnérabilité est en général la résultante de l'activité humaine. La Stratégie de Yokohama a décrit 10 principes dans son Plan d'Action comprenant les éléments tels que : l'évaluation des risques; la prévention et l'état de préparation aux catastrophes; l'intégration de la prévention et de l'état de préparation aux catastrophes dans la politique de développement; le renforcement des capacités; l'alerte rapide, la participation collective à tous les niveaux, l'éducation et la formation adéquate; le partage de technologies et la coopération technique, la protection environnementale qui cadre avec l'allègement de la pauvreté, et le besoin pour chaque pays d'endosser la responsabilité première de protéger son peuple, les infrastructures essentielles et autres biens de la nation contre l'impact des catastrophes naturelles.

La Stratégie Internationale de Réduction des Catastrophes (ISDR), qui a pris la suite de la DIRCN, adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2000 a réorienté l'axe de la RRC vers le processus d'intégration de la réduction des risques de catastrophe (RCC) en vue d'atteindre un développement durable respectueux de l'environnement. Donc, en s'appuyant sur les enseignements de la DIRCN, l'ISDR fournit un cadre d'action pour réduire les pertes humaines, économiques et environnementales dues aux catastrophes déclenchées par les aléas naturels et liées aux phénomènes technologiques et environnementaux (UNISDR, 2004).

La Conférence Mondiale sur la Réduction des Catastrophes tenue à Kobe, à Hyogo, au Japon en 2005 s'est inspirée des orientations fixées par *la Stratégie de Yokohama et la Stratégie Internationale pour la Réduction des Catastrophes Naturelles (ISDR)* et pris l'engagement en faveur de la RRC à travers la *Déclaration de Hyogo* et le *Cadre d'Action de Hyogo 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters (ISDR, 2005)*. Étant donné les lacunes dans la Stratégie de Yokohama, le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) a élaboré un schéma décennal de réduction des risques de catastrophe et adopté 5 actions prioritaires. Celles-ci comprennent :

- Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe un cadre institutionnel solide pour mener à bien les activités correspondantes.

- Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
- Utiliser les connaissances, innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
- Réduire les facteurs de risque sous-jacents.
- Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Dernièrement, le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2015-2030) s'appuyant sur les enseignements tirés et l'expérience acquise dans la mise en œuvre du CAH, a élaboré un plan triennal pour améliorer la réduction des risques de catastrophe à l'échelle mondiale. La troisième conférence mondiale qui s'est tenue à Sendai, au Japon en mars 2015 a proposé et adopté quatre actions prioritaires, à savoir :

Priorité 1. Comprendre les risques de catastrophe

Les politiques et pratiques de gestion des risques de catastrophe devraient être basées sur une compréhension des risques dans toutes leurs dimensions (de vulnérabilité, de capacité, d'exposition des personnes et des biens et des caractéristiques des aléas). Ces connaissances peuvent être exploitées pour les besoins de l'évaluation des risques préalables aux catastrophes, pour la prévention et l'atténuation ainsi que pour le développement et la mise en œuvre d'un état de préparation et une réaction efficace face aux catastrophes.

Priorité 2. Renforcer la gouvernance des risques en cas de catastrophes pour mieux les gérer

La gouvernance des risques de catastrophe à l'échelle nationale et régionale est d'une grande importance pour une gestion efficace et efficiente des risques de catastrophe. Une vision claire, la compétence, les orientations et la coordination au sein et à travers les secteurs sont nécessaires. De même, il est important de s'assurer de la participation des parties prenantes concernées. Par conséquent, il faudrait de renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour la prévention, l'atténuation, l'état de préparation, la réaction et le relèvement. Ceci facilite la collaboration et le partenariat à travers des dispositifs et institutions pour l'application des textes relatifs à la réduction des risques de catastrophe et le développement durable.

Priorité 3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience

L'investissement public et privé dans la prévention et la réduction des risques de catastrophe à travers des mesures structurelles et conjoncturelles sont essentielles pour renforcer la résilience économique, sociale, sanitaire et culturelle des personnes, communautés, pays et de leurs biens, de même que l'environnement. Ces mesures peuvent être des moteurs de l'innovation, de la croissance et de la création d'emploi. Ces mesures sont efficaces et contribuent à sauver des vies, à prévenir et à réduire les pertes et à assurer le relèvement.

Priorité 4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction

L'évolution régulière des risques de catastrophe, y compris l'augmentation de l'exposition des personnes et des biens, combinés aux enseignements tirés des catastrophes antérieures, indique la nécessité de renforcer davantage l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir, prendre des mesures en prévision des phénomènes, intégrer la réduction des risques de catastrophe dans l'état de préparation de l'intervention et qui assurent que les capacités existent pour une réaction et un relèvement efficaces à tous les niveaux. Il est essentiel d'autonomiser les femmes et les personnes handicapées pour qu'elles puissent impulser publiquement et promouvoir une réaction équitable entre les sexes et universellement accessible. Il est aussi important de concevoir des approches de remise en état et de reconstruction. Il est démontré qu'au cours des catastrophes la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction qui doit être préparée avant la survenance de la catastrophe est une occasion en or pour mieux reconstruire, y compris à travers l'intégration du risque de catastrophe.

3.2 Stratégie de l'Afrique pour la Réduction des Risques de Catastrophe

À l'échelle continentale, les gouvernements Africains, sous l'égide de la Commission de l'Union Africaine (CUA) et du Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPD), ont élaboré un cadre panafricain de prévention des catastrophes naturelles et adopté en 2004 la Stratégie Régionale pour la RRC et en 2005 le Programme d'Action Elargi (PdA) pour sa mise en œuvre, en harmonie avec le Cadre d'Action de Hyogo (CAH).

La Stratégie Régionale Afrique pour la RRC vise à contribuer à l'atteinte du développement durable et l'éradication de la pauvreté en facilitant l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le développement et en donnant les moyens d'une réduction substantielle des impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes. La stratégie énonce les domaines clés d'intervention et fournit des orientations politiques appropriées à l'échelle régionale avec le Programme d'Action (PdA) qui décrit les principaux domaines d'activités, les résultats attendus, les indicateurs mesurables, les mécanismes de coordination et de soutien. La Stratégie reconnaît que certaines de ces interventions sont mieux entreprises à l'échelle nationale et des Communautés Économiques Régionales (CER). Ainsi, elle s'efforce de faciliter les initiatives des CER et pays pour élaborer et exécuter leurs stratégies en harmonie avec la Stratégie Régionale (UA 2004). L'Afrique n'enorgueillit de ses 38 Plateformes Nationales pour la Réduction des Risques de Catastrophe, un instrument clé utilisé pour comprendre et réduire les risques qui était au cœur du Cadre d'Action de Hyogo. En mai 2014, s'est tenue la cinquième édition des Plateformes Régionales Africaines au Nigeria et ceci a permis d'établir une position commune pour aider à élaborer le Cadre de Sendai.

Plus récemment, l'Union Africaine a lancé une action globale pour appliquer le nouveau Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe. À l'issue de la 4^e Rencontre de Haut

Niveau sur la Réduction des Risques de Catastrophe qui s'est tenue en juillet 2015 à Yaoundé, au Cameroun, une déclaration a été publiée exhortant l'Union Africaine à jouer un rôle prépondérant dans l'harmonisation des stratégies de l'Afrique avec les priorités décrites dans le Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de Catastrophe. La déclaration est un appel aux États Membres des Communautés Économiques Régionales à harmoniser leurs stratégies, programmes et actions de développement 2015-2030, et à inclure et intégrer la réduction des risques de catastrophe dans leurs politiques et programmes de développement économique en tant qu'outil le plus important de renforcement de la résilience, de la durabilité de même que de développement humain et du capital. Elle inclut aussi une recommandation pour la mise en place d'un sous-comité chargé de la réduction des risques de catastrophe au sein du Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine sur l'Agriculture, le Développement Rural et l'Environnement. Par ailleurs, un appel est aussi lancé pour une large diffusion du Cadre de même que de la Stratégie Régionale et du Programme d'Action de l'Afrique sur la réduction des risques de catastrophe à tous les niveaux (UA 2015).

3.3 Politique de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe

La politique de la CEDEAO pour la Réduction des Risques de Catastrophe fut élaborée en conséquence de l'incidence accrue des catastrophes déclenchées par des aléas naturels où du fait de l'homme au cours des dernières décennies résultant en une vulnérabilité élevée en Afrique de l'Ouest, la politique a été conçue pour s'arrimer au Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005-2015 et au Programme d'Action Elargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale de l'Afrique pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2006-2015) et adoptée par les Chefs de gouvernement.

La politique de la CEDEAO pour la réduction des catastrophe a été conçue pour faciliter l'intégration et le développement durable des états de l'Afrique de l'Ouest à travers la promotion et le soutien effectif à la gestion des risques de catastrophe qui permet de créer des communautés plus sécurisées et résilientes en termes sociaux, économiques et environnementaux. La Politique est axée sur la réduction des risques de catastrophe à travers des interventions de développement.

Les objectifs de la Politique de la CEDEAO pour la RRC sont fixés pour:

- Fournir un cadre inter-gouvernemental de collaboration et de partenariat pour les États Membres dans la gestion des risques de catastrophe;
- Promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les Politiques, Plans et Programmes Nationaux de Développement des États Membres de la CEDEAO;
- Aider les États Membres de ma CEDEAO à mettre en place et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour instaurer la résilience face aux aléas;
- Promouvoir l'intégration des approches de réduction des risques dans l'état de préparation d'urgence, les programmes de réhabilitation et de relèvement des États Membres de la CEDEAO;
- Renforcer la contribution de la réduction des catastrophes à la paix, la sécurité et le développement durable dans la sous-région.

Les axes stratégiques de la Politique sont :

- Renforcer la réduction des catastrophes en faisant d'elle une priorité de développement dotée des capacités institutionnelles requises.
- La réduction des catastrophes par le biais de l'amélioration de la mise en évidence, l'évaluation, la surveillance et l'alerte rapide des risques.
- L'édification de sociétés sûres et résilientes en renforçant l'utilisation des connaissances.
- La réduction des facteurs de risque sous-jacents en prenant en charge les préoccupations de développement prioritaires à travers les interventions de réduction des catastrophes.
- L'amélioration de l'efficacité de la réaction à travers un état de préparation aux catastrophes plus adéquat.

La Politique de RRC de la CEDEAO est centrée sur la mise en place de départements, d'un cadre et le renforcement des institutions existantes au sein de la CEDEAO elle-même et chez les états membres tel que la création de Plateformes Nationales viables intégrant la RRC dans les projets de développement comme la DSRP, le Comité de Coordination Interdépartemental de la CEDEAO (CCI) et la mise en place de structures de RRC efficaces en aval au sein des états membres (CEDEAO, 2010).

3.4 Intégration de la Réduction des Risques de Catastrophe et Politiques de Développement de la CEDEAO

Plusieurs politiques et plans ont été adoptés à l'échelle sous régionale et nationale contenant des éléments de RRC qui y sont intégrés. Chacun(e) des politiques, plans et stratégies est évalué(e) sur la base de sa cohérence et du niveau d'intégration de la RRC, des liens multisectoriels et de la disponibilité des ressources.

Le résultat de l'évaluation de l'intégration et de la mise en œuvre de la RRC dans le cadre des initiatives de développement de la sous-région de la CEDEAO de même que parmi les états membres est présenté ci-après:

La politique environnementale de la CEDEAO découle des difficultés qui entravent le développement durable. Elle a été élaborée avec pour objectif principal d'inverser le phénomène de la dégradation de l'environnement, la raréfaction des ressources naturelles, l'amélioration de la qualité du cadre de vie et la préservation de la diversité biologique. Ce qui assure un environnement sain et productif; améliore ainsi durablement le bien-être de l'écosystème et de la population de la sous-région.

La politique environnementale intègre les attributs / éléments de la RRC et elle est conçue pour:

- (i) renforcer la gouvernance de l'environnement, renforcer les capacités dans la sous-région à travers la mise en place d'un mécanisme permanent de haut niveau pour les politiques environnementales.
- (ii) accroître la surveillance des changements environnementaux et la prévention des risques à travers un Centre Observatoire Régional de Suivi et d'Évaluation Environnementale

- (iii) vulgariser les informations environnementales, l'éducation et la communication pour un environnement sain dans la sous-région, en renforçant les activités d'informations et de communication (IEC) sur la gestion de l'environnement et de promouvoir un programme sous-régional sur l'éducation environnementale et ultérieurement son intégration dans les programmes scolaires.
- (iv) assurer une gestion durable des ressources et améliorer la conservation et le développement durable des forêts, de la faune et des pâturages; combattre la dégradation des terres, la sécheresse et la gestion durable des régions côtières, insulaires et des écosystèmes marins.
- (v) doter les pays de politiques appropriées d'urbanisme et d'aménagement du territoire pour gérer la pollution, les nuisances et les déchets solides urbains.

- Niveau d'Intégration de la RRC dans la Politique Agricole

La politique de la CEDEAO en matière d'agriculture comporte des critères qui sont en droite ligne avec les priorités du CAH. Ainsi:

- (i) La politique agricole favorise le renforcement des institutions à travers l'adoption d'approches sensibles au genre, le soutien à la formulation de politiques et stratégies agricoles et rurales et le financement à long terme pour l'agriculture, ce qui améliore à terme la sécurité alimentaire, les ressources humaines, la sensibilisation et le renforcement de la résilience des communautés.
- (ii) l'ECOWAP vise à prévenir et gérer les crises alimentaires et autres catastrophes naturelles à travers la mise en place de systèmes d'alerte rapide, des systèmes de gestion de crise et le renforcement des capacités pour le suivi et l'évaluation des projets de développement agricole dans la sous-région.
- (iii) La politique a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire, de développer les potentialités des populations rurales et soutenir l'intensification des systèmes de production tout en préservant les ressources naturelles et la biodiversité. Les questions de l'eau et la gestion des ressources sont abordées dans la gestion intégrée des ressources en eau et la gestion durable des ressources naturelles qui inclut les ressources forestières et halieutiques.
- (iv) elle favorise également le partage d'informations et la communication entre les parties prenantes et encourage l'élaboration de mécanismes pour l'assurance et l'indemnisation en cas de catastrophes
- (v) La politique prend en considération l'élaboration de mesures d'intervention et de relèvement appropriés pour les zones touchées par les crises.

- (i) Niveau d'intégration de la RRC dans le Plan Stratégique Régional 2011-2015 de la CEDEAO
- (ii) Le Plan Stratégique Régional qui repose sur six piliers stratégiques (la Paix, la sécurité et la bonne gouvernance, la coopération et le développement; la concurrence et l'équité; l'intégration monétaire et socio-économique, la capacité institutionnelle et les perspectives mondiales) prend en compte les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) et

contient des plans et programmes qui sont élaborés et mis en œuvre pour avoir un impact positif sur les citoyens de la Communauté.

- (iii) Certains programmes et objectifs prioritaires du plan stratégique de la RRC comprennent des éléments qui sont en conformité avec les priorités du CAH qui privilégient la création d'institutions appropriées qui réduisent les facteurs de risque sous-jacents. Par exemple, le plan régional plaide pour:
 - (iv) la bonne gouvernance, la justice, la promotion de la prévention des conflits, la gestion et le développement de son mécanisme de résolution des conflits / du cadre.
 - (v) le renforcement des capacités institutionnelles en améliorant les compétences techniques et analytiques du personnel afin d'avoir de bonnes ressources humaines et une collaboration entre les États membres.
 - (vi) la promotion du développement humain comme un instrument de réduction de la pauvreté, donner une impulsion au développement agricole régional et assurer la durabilité des bases environnementales de la production.

En application des priorités de développement de la CEDEAO en matière de réduction des risques de catastrophe, la Commission de la CEDEAO a conclu des accords avec un certain nombre de partenaires au développement pour l'appui technique et financier. Il s'agit de:

OCHA a lancé une formation sur le renforcement de capacités de la Commission et de ses États membres sur la préparation à une réponse efficace aux catastrophes:

- la gestion de l'information (base de données, cartes, plate-forme web) pour les activités de préparation et de relèvement.
- la formation « Au-delà de la réponse: une meilleure préparation aux urgences environnementales avec une formation de suivi qui s'est tenue en 2013 et,
- en collaboration avec la FICR, OCHA organise des consultations annuelles avec les responsables nationaux des Catastrophes dans les États membres de la CEDEAO.

Le projet Surveillance de l'Environnement pour le Développement Durable en Afrique (AMESD) qui couvrait la période 2008-2013 a été financé par le Fonds de Développement Européen (9^e FED). Il a soutenu l'ensemble des cinq Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique subsaharienne, y compris la CEDEAO, dans le renforcement de capacités de leurs Services météorologiques nationaux et l'utilisation du satellite pour améliorer la prise de décisions dans les domaines de la gestion des risques environnementaux.

La Banque Mondiale et la BAD ont soutenu la Commission de la CEDEAO dans l'élaboration de son Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté en 2010 en mettant l'accent sur le développement agricole et rural. Le DSRP constituait une feuille de route pour lutter contre les causes profondes de la pauvreté et la réalisation des OMD dans la sous-région.

Les partenaires bilatéraux de la CEDEAO sont : le Royaume-Uni, le Danemark, l'Espagne, l'Allemagne, la Suisse et la France qui ont soutenu et coordonné la mise en œuvre des principaux programmes de la CEDEAO dans le domaine de l'agriculture, les migrations, les

négociations commerciales, la paix et la sécurité. D'autres partenaires, notamment la Chine, l'Inde, le Brésil, le Venezuela, Cuba et d'autres pays des Caraïbes ont soutenu des initiatives dans les domaines de l'infrastructure, de l'énergie et de la santé.

L'Union Africaine et le NEPAD - En conformité avec la politique de l'UA et du NEPAD / PDDAA sur l'agriculture, la politique agricole de la CEDEAO a été développée en 2009 avec un financement partiel provenant d'autres partenaires au développement pour accroître les rendements de l'agriculture et assurer la sécurité alimentaire.

L'Union Africaine et les Nations Unies ont appuyé la CEDEAO en 2010 dans le rétablissement de l'ordre constitutionnel et de la légalité en Guinée, au Niger et en Côte d'Ivoire. De même, l'adhésion aux principes de convergence constitutionnelle de la CEDEAO en matière de démocratie et de bonne gouvernance a abouti à des élections présidentielles relativement pacifiques, transparentes et crédibles en Guinée, au Niger, au Bénin et au Nigeria.

L'Union Européenne appuie la CEDEAO dans la mise en œuvre de son Programme de facilitation du transport et de transit à travers la construction de postes frontière conjoints pour la promotion de la libre circulation et du commerce.

En conclusion, il est à remarquer que la plupart des accords de coopération au développement avec la Commission de la CEDEAO comportent implicitement des éléments de la RRC. Cependant, l'accord de coopération d'OCHA est explicitement axé sur le renforcement des capacités et la formation à la préparation et à la réponse pour la Commission et les États membres et le projet AMESD financé par le FED sur la gestion des risques météorologiques et environnementaux sont tous en phase avec les priorités du CAH pour la RRC. De même, la coopération de la CEDEAO avec la Banque Mondiale, l'ONU et l'UA / NEPAD sur l'agriculture, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté et la bonne gouvernance sont en harmonie avec le CAH 4 sur la réduction des facteurs de risque sous-jacents.

Afin de renforcer les institutions de gouvernance faibles existantes et approfondir l'intégration de la RRC et sa mise en œuvre au niveau communautaire, la CEDEAO et de ses États membres devront compter sur la coopération, l'expertise et le suivi perspicace du secteur privé formel et de la société civile en particulier les institutions traditionnelles, les associations de femmes et de jeune, Les organismes communautaires et les ONG spécialisées.

3.5 Programme National de Développement et Intégration de la Réduction des Risques de Catastrophe

La conception de politiques, stratégies et cadres appropriés est essentiellement le pilier pour les processus et les pratiques de développement durable. On a compris récemment que les catastrophes sont intimement liées au processus de développement par exemple les programmes de développement doivent être conçus avec une ferme intention de bâtir des sociétés qui sont résilientes face aux aléas, et de veiller à ce que ces activités n'accroissent pas inconsciemment la vulnérabilité face à ces aléas. Il devient donc impératif d'intégrer sagement la réduction des risques de catastrophe dans les processus de développement afin

d'endiguer la fréquence des catastrophes et de permettre le développement des pratiques plus durables.

En accord avec ce qui précède, 4 États membres de la CEDEAO ont donc été sélectionnés pour évaluer leurs cadres de développement politiques, leurs stratégies et leurs processus afin de déterminer le niveau d'intégration de la RRC dans leur programme de développement national tel que l'environnement, l'agriculture, la santé et le DSRP. Les pays sélectionnés sont le Nigeria, le Ghana, le Sénégal et le Mali.

- Politiques Nationales de l'Environnement

Un bref survol des politiques environnementales dans quatre États membres de la CEDEAO sélectionnés ci-dessus, indique que leurs politiques contiennent des éléments préventifs de la RRC avec la mise en place de systèmes et organismes compétents pour la surveillance, l'évaluation et la réglementation de la pollution environnementale qui favorisent la prévention, la restauration et la récupération des environnements détériorés. Les documents de la politique exigent une EIE comme un préalable pour la mise en œuvre de grands projets en vue de favoriser le développement durable dans les pays respectifs.

Certaines agences de régulation de suivi et de réponses environnementales au niveau national et sous national sont NESREA au Nigeria, l'Agence de Protection de l'Environnement (EPA) au Ghana et la Cellule d'Études, de Planification et de Suivi (CEPS) au Sénégal empêchent, atténuent, et répondent aux défis environnementaux comme les inondations, l'érosion, la désertification, la dégradation de l'environnement, etc. Les politiques nationales encouragent également la l'intégration des questions environnementales dans le programme d'enseignement primaire, secondaire et supérieur, tout en reconnaissant la nécessité de faire un plaidoyer, une sensibilisation du public et une participation inclusive de la gestion environnementale.

Cependant, il est nécessaire de renforcer la synergie entre les agences environnementales dans les pays afin d'améliorer les systèmes d'alertes précoces hydrométéorologiques.

- Politiques Agricoles Nationales

La politique agricole, les planifications et stratégies de la RRC comportent des éléments qui favorisent la réalisation des priorités nationales, régionales et locales en matière de recherche agricole, la préservation et les questions de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté. L'objectif principal de ces politiques est de renforcer les systèmes d'alertes rapides et de poursuivre l'amélioration d'un cadre efficace pour la collaboration avec les agences appropriées pour assurer un suivi de l'environnement, l'évaluation et la conformité, la diffusion d'informations nutritionnelles et sanitaires avec l'amélioration du plaidoyer en faveur de l'enrichissement des aliments et la sensibilisation accrue aux questions environnementales entre toutes les parties prenantes.

L'objectif de ces politiques est d'accroître la sécurité alimentaire et la préparation aux situations d'urgence en ciblant les groupes vulnérables. Elles recommandent la nécessité:

- d'intégrer des pratiques de gestion durable des terres et de l'environnement dans la planification et la mise en œuvre du secteur agricole.
- d'établir des plans d'urgence et une réserve alimentaire stratégique pour éviter les pénuries alimentaires
- garantir la sécurité alimentaire aux pauvres et la protection de la production.

Des stratégies appropriées telles que le *National FADAMA projects in Nigeria* ont été mises en place pour améliorer les infrastructures rurales et accroître la production alimentaire avec une gestion durable des terres pendant la saison sèche. Dans la même veine, le *GHANA Food and Agriculture sector development policy FASDEP II (2007)* coordonné et mis en œuvre par le Ministère de l'alimentation et de l'agriculture, a été élaboré pour assurer le respect et l'intégration des questions environnementales dans le développement des activités agricoles. La nouvelle politique agricole du Sénégal se concentre sur la participation de la communauté à travers des coopératives et des organisations communautaires et cherche à appliquer des mécanismes appropriés d'alerte rapide pour prévenir et atténuer les situations d'urgence dans l'agriculture. Elle vise aussi l'éducation des masses, le plaidoyer et la formation en milieu rural pour s'attaquer à la baisse de la productivité dans l'agriculture et l'insécurité alimentaire croissante en vue de réduire la pauvreté dans le pays. La Nouvelle Politique Agricole du Sénégal vise à atteindre la souveraineté et la sécurité alimentaire à travers l'autosuffisance dans la production de céréales pour résorber le déficit de production.

La Politique de Développement Agricole du Mali (2013) indique la nécessité d'une évaluation permanente et la surveillance des ressources naturelles et des indicateurs environnementaux avec l'aide de l'EIE et l'élaboration de mécanismes d'adaptation au changement climatique. Elle fournit un soutien dans des zones spécifiques à risque et assure la réglementation des importations et exportations et de produits alimentaires grâce à la collaboration avec les autorités locales et le secteur privé formel. Des mesures appropriées avec les partenaires au développement sont également encouragées lors d'intervention d'urgence dans la production agricole.

Le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) avec le soutien de la Banque Mondiale. Les DSRP tel qu'institué par la Banque Mondiale sont un outil stratégique pour la réduction de la pauvreté et la viabilité économique. Les DSRP des quatre pays sélectionnés contiennent des éléments de la RRC qui soulignent la nécessité de promouvoir le développement des ressources humaines, la productivité et l'emploi tout en assurant la réduction de la pauvreté et la protection sociale. Les stratégies promeuvent la bonne gouvernance, l'état de droit et encouragent la participation des femmes dans la gouvernance et le développement national.

La Stratégie Nationale de Développement et d'Autonomisation de l'Économie (NEEDS) du Nigeria met l'accent sur l'amélioration des services de santé, la fourniture de services sociaux de base, les moyens de subsistance et l'instauration d'organes de régulation pour faire respecter les lois environnementales, surveiller la conformité de l'industrie et conduire des audits environnementaux.

Le Programme d'Action du Ghana pour la croissance partagée et le Développement montre la nécessité d'accroître la résilience aux impacts du changement climatique par l'identification et la surveillance des changements environnementaux et l'amélioration des systèmes d'alerte rapide. Le programme encourage l'amélioration de la productivité et les moyens de subsistance grâce à la diversification agricole, la gestion et l'aménagement du territoire. Il comporte également la réfection des taudis à travers la promotion des logements appropriés ainsi que la prévention des catastrophes.

La Stratégie Nationale du Sénégal pour le Développement Économique et Social souligne la nécessité d'une surveillance adéquate de l'environnement, les évaluations et l'établissement d'un système d'alerte rapide pour les catastrophes naturelles. Elle met l'accent sur la réduction de l'impact du changement climatique sur les écosystèmes et vise l'éradication de l'extrême pauvreté et de la faim ainsi que la protection des couches vulnérables. La SNSDES promeut une culture de prévention des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe majeure en élaborant des plans d'urgence nationaux et régionaux, et soutient la mise sur pied d'un fonds d'intervention pour les urgences pour aider et indemniser les victimes des catastrophes.

Le Plan du Mali pour un Relèvement Durable est axé sur la sécurité alimentaire et l'autosuffisance, la protection des droits humains fondamentaux, l'accès aux activités génératrices de revenus et le renforcement des capacités des institutions de micro-finance. Il encourage la gestion durable des ressources naturelles, la modernisation de l'agriculture dans le contexte du changement climatique et la fourniture d'une aide humanitaire d'urgence.

Le programme d'Évaluation des Besoins Post Catastrophe (PDNA) avec le soutien de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne et du PNUD

Le PDNA est un outil post-catastrophe qui évalue l'impact des risques dans une zone administrative.

Avec le soutien de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale et du PNUD, le Gouvernement du Nigeria a entrepris un PDNA pour évaluer l'impact des inondations dévastatrices de 2012 au Nigeria. Elles ont touché plus de 7,7 millions d'habitants dans les 33 états; détruit plus de 618.000 maisons; tué plus de 363 personnes; détruit un nombre important d'infrastructures nationales et perturbé les activités socio-économiques et les moyens de subsistance en général. Le PDNA au Nigeria couvre quinze secteurs de l'économie nationale: le logement, l'agriculture, les transports, l'éducation, l'énergie, la macro-économie, le genre, le commerce et l'investissement, la santé, l'eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH), Hydro-Met, l'emploi et les moyens de subsistance, l'environnement, la gestion des risques et des télécommunications. De même, avec le soutien de la GFDRR, la communauté internationale, d'autres États membres de la CEDEAO tels que le Togo, le Bénin, le Sénégal et le Burkina Faso ont respectivement utilisé le PDNA comme outil pour faire une analyse scientifique de l'impact des inondations de 2009 et 2010.

- Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF)

UNDAF est une stratégie d'évaluation commune des pays qui englobe la réponse collective du système des Nations Unies face aux grands défis de développement qu'un pays rencontre et est

conçue en conformité avec les priorités nationales de développement de ce pays. Il faut noter que les éléments de la RRC sont également inclus dans les documents de l'UNDAF des quatre pays sélectionnés:

L'UNDAF II du Nigeria met en exergue plusieurs formations sur le renforcement des capacités et la préparation aux situations d'urgence et de l'Évaluation de la Vulnérabilité et des Capacités (EVC) pour NEMA et l'intégration de la RRC dans les plans d'aménagement des villes par ONU-HABITAT. Son UNDAF III comporte également une thématique complète sur la Sécurité Humaine et la Gestion des Risques qui met l'accent sur la réduction des risques climatiques, environnementaux, les conflits et autres risques avec la préparation aux situations d'urgence et la collaboration du secteur privé est essentielle.

UNDAF IV du Ghana est axé sur la nécessité d'établir un observatoire national de suivi des risques pour fournir des informations d'alerte rapide, élaborer une stratégie de sensibilisation du public sur la réduction des risques de catastrophes dans les établissements scolaires et améliorer la sécurité et la protection des infrastructures importantes. Le cadre prend en compte les changements climatiques avec une allocation budgétaire pour les districts sujets aux catastrophes.

Le Plan-Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (2012-2016) pour le Sénégal se concentre sur la promotion de la bonne gouvernance, la sécurité alimentaire à travers la diversification de la production, la protection sociale à travers l'amélioration de l'éducation et des soins de santé de meilleure qualité ainsi que la protection des couches vulnérables. Il soutient également les initiatives à l'adaptation au changement climatique et le développement de moyens de subsistance durables.

L'UNDAF du Mali soutient, pour sa part, la promotion du développement humain durable, à travers la lutte contre la pauvreté et la protection des droits de l'homme. Il se focalise principalement sur l'amélioration de la gouvernance; l'accès aux services sociaux de base; le développement rural, la sécurité alimentaire et le soutien également aux questions sur l'égalité des sexes.

TROISIÈME PARTIE

4.0 Vue d'ensemble du Programme d'Action pour la RRC de la CEDEAO (2010-2014)

La politique de RRC suggère une orientation stratégique pour le développement d'un plan d'action. Ainsi, le Plan d'action (PdA) pour la Réduction des Risques de Catastrophe (2010-2014) de la CEDEAO a été élaboré pour atteindre les objectifs de la politique. Les programmes ont été conçus pour faciliter le processus de mise en œuvre pour l'intégration de la RRC dans la planification et les activités de développement durable en Afrique de l'Ouest. Il met en évidence un certain nombre de priorités stratégiques et des objectifs spécifiques pour le renforcement des capacités en vue de la réduction des risques en harmonie avec le Cadre d'action de Hyogo (2005-2015), la Stratégie africaine de la RRC et de la politique de la CEDEAO sur la RRC. Le Programme d'action est axé sur cinq domaines thématiques à savoir;

- (i) Renforcement de la prévention des catastrophes en faisant d'elle une priorité de développement avec les capacités institutionnelles requises
- (ii) La réduction des catastrophes en améliorant l'identification, l'évaluation, la surveillance et l'alerte rapide des risques
- (iii) Le renforcement des sociétés sûres et résilientes en améliorant l'utilisation des connaissances
- (iv) La réduction des facteurs de risque sous-jacents en répondant aux préoccupations prioritaires de développement grâce à des interventions de prévention des catastrophes
- (v) L'amélioration de l'efficacité de l'intervention par la préparation aux catastrophes

Le Plan d'action met l'accent sur le renforcement des capacités institutionnelles pour la prévision des catastrophes, la prévention, l'alerte rapide, la réduction des effets et la reconstruction pour les risques à l'avenir. Cela est fondé sur la compréhension que les catastrophes sont un défi de gouvernance et de développement et en tant que tel, une approche systémique est fondamentale pour résoudre les problèmes de vulnérabilité qui constituent les facteurs primordiaux dans les situations de catastrophe. Le Plan d'action de la CEDEAO pour la RRC est donc conçu pour contribuer au développement de la sous-région Afrique de l'Ouest tout en réduisant la vulnérabilité des communautés et des ménages aux risques de catastrophe.

4.1 Niveau d'exécution du Programme d'Action pour la RRC de la CEDEAO (2010-2014)

D'importantes recommandations ont été faites à travers la mise en œuvre du Programme d'action 2010-2014. Le Programme d'action de la CEDEAO est composé de cinq objectifs spécifiques avec une série d'activités pour chaque objectif, inclut des indicateurs de succès. Le tableau ci-dessous donne une indication du niveau d'exécution du Programme d'action de la CEDEAO.

Tableau 6: Niveau d'exécution du Programme d'Action pour l RRC de la CEDEAO (2010-2014)

S/n	Objectifs spécifiques et activités du Plan-cadre de RRC de la CEDEAO (2010-2014).	Réalizations
1	Faire de la Réduction des Risques de Catastrophes une priorité de développement avec une base institutionnelle solide	<p>La recommandation de la CEDEAO pour l'établissement et le renforcement de la plateforme de la RRC, a été élaborée et adoptée</p> <p>De 2010-2014, dix (10) États membres pilotes de la CEDEAO (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, le Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Niger et Sierra Leone) ont été soutenus pour établir des plateformes multisectorielles sur la RRC</p> <p>Six (6) des États membres de la CEDEAO (La Gambie, le Ghana, le Niger, le Nigeria, le Togo et la Sierra Leone) ont fait des efforts louables pour adopter des plans d'action nationaux sur la prévention des catastrophes compatibles avec la politique et le plan d'action de la CEDEAO</p> <p>Tous les quinze (15) États membres de la CEDEAO ont désigné une institution nationale comme point focal pour la coordination.</p>
2	Améliorer l'identification, l'évaluation et le suivi des Risques de Catastrophes et d'Alerte Rapide	<p>La CEDEAO en collaboration avec l'UNISDR et la Banque Mondiale / GFDRR, a organisé conjointement le premier atelier régional de formation sur l'évaluation des risques en Afrique de l'Ouest, afin de vulgariser l'importance de l'évaluation des risques dans le processus national de réduction des risques.</p> <p>La CEDEAO et le PNUD / SIPC, ont organisé un atelier de formation sur la méthodologie et la mise en œuvre de l'Inventaire Systématique et l'Évaluation des Risques (SIERA) dans 4 États membres</p> <p>Dans la même veine, et en collaboration avec la Banque Mondiale / GFDRR, une étude a été réalisée sur les effets des inondations transnationales en Afrique de l'Ouest.</p> <p>La CEDEAO a mis sur pied un Système d'Alerte Rapide (EWS) appelé Réseau d'Alerte Précoce et de Réponse de la CEDEAO (ECOWARN) comme un outil d'observation et de surveillance des</p>

		risques naturels, la prévention des conflits et la prise de décision.
3	Faire usage des connaissances, de l'innovation et de l'éducation pour instaurer une culture de Société plus sûre et plus Résiliente	La CEDEAO encourage ses États membres à développer et renforcer les instruments nationaux pour le partage de l'information, la vulgarisation, la sensibilisation, l'échange des meilleures pratiques ainsi que d'autres mécanismes pour améliorer la coordination et la collaboration entre les parties prenantes de la RRC. Cet aspect a été intégré puisque la plupart des États membres ont des sites Web opérationnels pour éduquer le public sur les questions de RRC.
		Quelques États de la sous-région de la CEDEAO ont intégré la RRC dans leur curriculum pour l'éducation de base. Six universités au Nigeria et une université au Ghana ont initié l'octroi d'un diplôme de troisième cycle sur les études en développement et gestion des catastrophes.
		La CEDEAO en collaboration avec la Banque Mondiale, a réalisé une étude sur l'impact des catastrophes des inondations transfrontalières en Afrique de l'Ouest
		La CEDEAO en collaboration avec la SIPC et la Banque mondiale / GFDRR, a signé plusieurs accords tels que le protocole hydro-climatique de partage de données entre les États membres en Octobre 2010. À cet égard, la CEDEAO a dans sa phase pilote, facilité l'échange des meilleures pratiques sur la réduction des risques de catastrophe entre le Nigéria et le Libéria et entre le Ghana et la Gambie.
		Une évaluation institutionnelle des agences régionales spécialisées dans l'assistance technique, la réduction des catastrophes et l'adaptation au changement climatique en Afrique de l'Ouest, a été menée par la CEDEAO en collaboration avec la SIPC et la Banque Mondiale / GFDRR. Cette évaluation recommande une plus grande coopération entre les institutions techniques et les États membres sur les programmes de la RRC.
		La CEDEAO avec le soutien de HFP King's College de Londres, a lancé un programme d'échange

		CEDEAO-ASEAN sur les enseignements tirés et les bonnes pratiques dans les programmes de RRC.
4	Réduire les facteurs de risques sous-jacents	<p>La Division RRC de la CEDEAO a entamé une mesure proactive pour une approche holistique et l'implication de toutes les Directions sectorielles dans la gestion des risques de catastrophes, y compris le changement climatique.</p> <p>La Division RRC de la CEDEAO a facilité un atelier régional pour intégrer l'adaptation au changement climatique à la RRC</p>
5	Renforcer l'état de préparation pour intervenir de manière efficace	<p>La CEDEAO a conclu Protocole d'Accord entre, le PNUD, la Banque Mondiale et la FICR afin de développer et mettre en œuvre des programmes communs de préparation et de réponse efficace.</p> <p>La CEDEAO a eu un programme de formation conjointe avec la FICR sur la préparation pour les États membres.</p> <p>La CEDEAO et la FICR ont organisé une formation DIIC pour les États membres.</p> <p>La CEDEAO a élaboré une politique humanitaire régionale pour le renforcement de capacité de ses États membres pour un traitement efficace des questions humanitaires et garantir le bien-être des personnes.</p> <p>La CEDEAO travaille actuellement sur la création d'un entrepôt régional de fournitures humanitaires à Bamako au Mali.</p>

4.2 Réalisations concrètes

L'adoption de la politique de la CEDEAO sur la RRC et la mise en œuvre du programme d'action de la CEDEAO (2010-2014) ont beaucoup amélioré la compréhension et ont insufflé un nouvel élan dans le lancement des activités de la RRC en Afrique de l'Ouest. La sous-région a fait des progrès significatifs en particulier dans les efforts visant à institutionnaliser la RRC à travers :

- la mise en place et le soutien des plateformes nationales multisectorielles et
- la désignation d'une institution nationale comme Point focal ainsi que la nomination de dirigeants pour la RRC.
- des programmes de renforcement des capacités et de sensibilisation louables en collaboration avec ses partenaires, ainsi que
- la création d'un entrepôt régional de fournitures humanitaires à Bamako et un fonds d'urgence.

- L'amélioration de la coopération inter-direction et intersectorielle au sein de la Commission de la CEDEAO et avec ses partenaires externes et les parties prenantes, y compris les institutions de recherche régionales et nationales, des praticiens de la gestion des catastrophes, les agences onusiennes, la Fédération internationale et la société civile.

4.3 Enseignements tirés, lacunes et défis

- Enseignements tirés

La CEDEAO s'est rendue compte qu'une partie importante de ses programmes et activités ne peuvent être accomplis que par les États membres. Donc, ils devront concevoir et mettre en œuvre des programmes nationaux et sous-régionaux sur la RRC en accord avec le Programme sous-régional d'action (PdA). Puisque le niveau d'exécution du Programme d'action de la CEDEAO dépend des États membres, la CEDEAO devra continuellement fournir un soutien pour le renforcement des capacités, le plaidoyer ainsi que la sensibilisation des agences et organismes nationaux compétents sur l'existence et l'adoption du Programme d'action.

Cependant, la mise en œuvre du Programme d'action de la CEDEAO RRC ne fut pas sans lacunes et défis étant donné qu'un nombre important d'activités dans les domaines d'intervention stratégiques du Programme d'action de la CEDEAO (2010-2014) n'ont été pas entièrement réalisées.

- Les Défis

La mise en œuvre effective du Programme d'action de la CEDEAO exige la participation active et la traduction des priorités de la RRC en programmes de développement national et sous-régional et institutions GRC / RCC. Mais en réalité, on observe que:

- Ce ne sont pas tous les États membres qui ont des politiques, stratégies, plans, programmes et cadres institutionnels fonctionnels, des mécanismes et capacités pour la RRC / GRC
- L'intégration de la RRC dans les politiques de développement, les plans et stratégies (y compris les DSRP) doit encore être perçue comme une priorité au niveau national et sous-régional.
- La mise en œuvre des activités de la RRC dans la sous-région ne semble pas être holistique en raison du manque de sensibilisation du public et le faible engagement à la RRC par les politiques/décideurs et les législateurs, ce qui est souvent le reflet de la mal gouvernance;
- il ya une faible compréhension du risque et de la vulnérabilité locale et le mauvais entretien des infrastructures importantes, ce qui rend difficile la réduction de la vulnérabilité et la capacité de résilience face aux risques.
- Les plateformes nationales multisectorielles sur la RRC, y compris les 10 plateformes soutenues par la CEDEAO, sont devenues dysfonctionnelles.

- Les mesures de la RRC n'ont pas été progressivement intégrées dans le développement urbain.
- L'évaluation nationale des risques et l'analyse de la vulnérabilité dans les zones sensibles ne sont pas encore effectuées dans la plupart des pays de la sous-région.
- La sous-région est en proie à d'autres défis tels que les systèmes d'alertes rapides inefficaces.
- Une allocation insuffisante de ressources humaines et financières pour la RRC / GRC au niveau national et sous-régional puisque les programmes de la RRC sont trop dépendants des ressources externes.
- L'absence d'outils normalisés et approches ainsi qu'une capacité suffisante de collecte, d'analyse, de documentation et de diffusion des données / informations sur les risques de catastrophe dans la sous-région.
- Les capacités nationales et Sous-régionales pour la mise en œuvre de la RRC / GRC ne sont pas entièrement développées et standardisées.
- Avec le niveau élevé d'analphabétisme et de pauvreté dans la sous-région, l'administration du transfert des risques et des mécanismes de partage des risques, sont encore très rudimentaires dans la plupart des États membres de la CEDEAO.
- Il n'existe pas de stratégie sous-régionale pour l'intégration des principes RRC / GRC dans les programmes scolaires primaires et secondaires
- Faible décentralisation des responsabilités et des ressources de RRC
- Il ya une faible corrélation entre la RRC, l'adaptation au changement climatique et les initiatives de protection sociale
- La gestion communautaire des risques de catastrophes (CBDRM) n'a pas été développée dans la sous-région
- Les mécanismes et les capacités pour l'intégration systématique de la RRC / GRC dans la gestion des mesures d'urgence ne sont pas entièrement développés
- La collaboration entre les organismes connexes de la RRC est insuffisante et le rôle des médias, le secteur privé formel et la société civile doivent être intégrés parmi les États membres dans la sous-région de la CEDEAO.

Au vu de ce qui précède, la gestion des catastrophes dans la sous-région est essentiellement réactive; par conséquent, la réduction des risques de catastrophe doit être considérée comme une priorité de développement dans la sous-région de la CEDEAO.

- Les lacunes
 - a) Les activités de réduction des risques de catastrophes dans la sous-région ont été déroulées sous un angle très étroit en mettant l'accent principalement sur les interventions de préparation aux catastrophes, avec peu ou aucun effort pour chercher à savoir les causes profondes des catastrophes et de leurs impacts. Dans les étapes

ultérieures, des efforts devront être orientés vers l'identification et l'évaluation des risques, la vulnérabilité et l'évaluation des capacités ainsi que l'estimation du risque pour déterminer les facteurs des catastrophes à travers la surveillance appropriée et continue de l'identification des risques, l'évaluation et l'intégration subséquente de ses résultats dans les plans et programmes de développement et des stratégies d'adaptation au changement climatique devront être adoptées.

- b) Bien qu'il y ait une relation apparente entre la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique, il ya souvent des différences conceptuelles et opérationnelles entre elles puisqu'elles sont divisées par des dispositifs institutionnels et travaillent en silos dans la sous-région. Cela a conduit à une évolution irrégulière des programmes de la RRC et de l'ACC et la reconnaissance de la faible collaboration entre les eux. Il faut noter que l'intégration de la RRC et de l'ACC dans les plans de développement, augmente la capacité des personnes à s'adapter aux risques causés par un changement climatique, réduisant ainsi leur vulnérabilité.
- c) Même si un certain nombre de documents éducatifs ont déjà été produits sur les catastrophes dans la sous-région, la plupart d'entre eux se concentrent essentiellement sur la préparation aux catastrophes et l'intervention. Il est donc nécessaire d'élaborer des documents de référence sur la réduction anticipée des risques de catastrophe et la collaboration entre la RRC et l'ACC, qui contribueront à la réduction des risques de catastrophes futures dans la sous-région. En outre, il faut mettre en place un mécanisme institutionnalisé pour le développement des connaissances et le partage de l'information.
- d) Au cours des années, la Commission de la CEDEAO a fourni une source de financement sûre pour la mise en œuvre de la politique de la RRC sous la forme de budgets annuels pour les programmes. Toutefois, les budgets annuels ne fournissent pas toutes les ressources nécessaires pour mettre pleinement en œuvre les différentes sections du Programme d'action. Par exemple, la composante Relèvement (réhabilitation et reconstruction) est largement négligée dans les PdA.

Des programmes continus, ciblés et basés sur le renforcement de capacité de la RRC et de l'ACC devraient être développés et menés afin d'être efficaces et adaptés aux besoins des populations, des communautés et des institutions. Ces activités de renforcement des capacités aideront à bâtir des compétences pratiques afin d'assurer l'applicabilité des principes et concepts de la RRC et de l'ACC promouvant ainsi des actions concrètes en vue de renforcer la résilience dans la sous-région.

QUATRIÈME PARTIE

5.0 Programme d'action de la CEDEAO (2015-2030)

Sur la base des problèmes de développement et de vulnérabilité, mentionnés dans la section 2.2, et qui sont relatifs à l'urbanisation, la pauvreté, la question du genre, le changement climatique, les processus électoraux et les différents enseignements à en tirer d'une part ; au vu des disparités et défis du Programme d'Action de la CEDEAO (2010-2014), mentionnés dans la section 4, d'autre part, les objectifs majeurs pour le développement du nouveau Programme d'Action (2015-2030) sont les suivants :

5.1 Les objectifs

L'objectif général du programme d'action est de réduire les catastrophes ainsi que leurs impacts sur les populations ouest africaines à travers un plaidoyer adapté, la sensibilisation, le renforcement des capacités et l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement sectoriel.

Conformément au Cadre d'action de Hyogo et au récent Cadre de Sendai pour la Réduction des Risques de catastrophe, les objectifs spécifiques du programme sont :

- 1- Adopter des mesures soucieuses de réduire les risques de catastrophe, favoriser des programmes stratégiques et des politiques de développement national et régional adaptées au changement climatique.
- 2- Renforcer les capacités des institutions nationales et régionales afin de contribuer de manière systématique à faire face aux risques.
- 3- Promouvoir l'identification, le suivi et l'évaluation des risques, en tant qu'outil d'aide à la prise de décision pour une gestion globale des risques de catastrophe.
- 4- Renforcer les plateformes nationales et développer des plateformes sous-régionales pour la réduction des risques de catastrophe afin de soutenir l'adoption et la mise en œuvre de stratégies de prévention des catastrophes dans le cadre du développement sectoriel.
- 5- Promouvoir la sensibilisation et l'éducation du public à améliorer la résilience.
- 6- Promouvoir les investissements sur la réduction des risques de catastrophe, aux fins d'améliorer la résilience urbaine et nationale.
- 7- Développer et mobiliser des ressources pour contribuer à la mise en œuvre de programmes et de projets portant sur la gestion des risques de catastrophe.
- 8- Encourager l'intégration de mesures visant à réduire les risques de catastrophe, dans les plans de préparation d'intervention en cas d'urgence et dans les programmes de relèvement après catastrophe, afin de mieux reconstruire.
- 9- Mettre sur pied des mécanismes de suivi et d'évaluation pour apprécier le progrès (ou l'absence de progrès) et évaluer les stratégies de prévention des catastrophes.

5.2 Mécanismes opérationnels pour la mise en œuvre du programme d'action

Conformément aux décisions prises lors de la première conférence interministérielle de la CEDEAO de mai 2007 concernant la gestion des risques de catastrophe, la politique de la CEDEAO pour ce qui est de la RRC et du précédent PdA (2010-2014), le mécanisme opérationnel pour la mise en œuvre du Programme d'action de la CEDEAO sur la RRC (2015-2020) sera lancé à deux niveaux :

5.2.1 Niveau sous-régional

- La commission de la CEDEAO donnera des orientations stratégiques aux États membres, facilitera et coordonnera la mise en œuvre du programme d'action conformément au cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.
- La plateforme sous-régionale de la CEDEAO pour la réduction des risques de catastrophe fonctionnera en tant que premier mécanisme régional afin de soutenir la mise en œuvre des stratégies de prévention des catastrophes et des programmes aux niveaux national et sous-régional, pour gérer leur progrès et faciliter la coordination et le partage d'information entre gouvernements et agences des Nations Unies.
- Le comité interdépartemental de coordination coordonnera les programmes opérationnels des départements de la CEDEAO qui prennent en charge la réduction des risques de catastrophe ; particulièrement ceux qui s'occupent de l'agriculture, de l'environnement, du développement humain, de l'industrie et des infrastructures ; les centres de défense et sécurité, d'observation et de suivi. Le comité s'assurera également de l'intégration des mesures de prévention des catastrophes dans les programmes de la CEDEAO.

La division de RRC va :

- faciliter l'intégration des mesures de réduction des risques de catastrophe dans la thématique des programmes de la CEDEAO qui sont en cours.
- soutenir la coordination et l'harmonisation des pratiques et capacités nationales de prévention des catastrophes.
- initier et coordonner la mobilisation de ressources financières afin de soutenir la mise en œuvre des activités du PdA.
- soutenir le renforcement des capacités au niveau national pour ce qui est de la réduction des risques de catastrophe.
- agir comme un centre d'échange d'informations sur la gestion de catastrophes dans la région
- mener la gestion sous-régionale des interventions sur la réduction des risques de catastrophe au niveau de chaque pays.
- coordonner les opérations d'aide humanitaire dans la sous-région avec l'appui des gouvernements nationaux affectés.

5.2.2 Niveau National

- Les États membres de la CEDEAO auront la responsabilité première de rendre opérationnel le PdA de RRC.
- Les instances nationales multipartites comprenant les ministères comme ceux de l'Intérieur, de la Santé, de l'Éducation, de l'Urbanisme et du Développement, de l'Environnement, des Finances et du Plan ainsi que leurs départements et agences ayant des missions liées à la RRC, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé, les institutions scientifiques et d'éducation, collaboreront à mettre en œuvre les processus et à développer les compétences et connaissances pour la réduction des risques de catastrophe, l'adaptation au changement climatique dans le cadre d'un plan de développement multisectoriel.
- L'intégration et la mise en œuvre des programmes de RRC dans les processus de développement existants, de même que d'autres cadres et stratégies pour le développement comme le plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et le document de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) soutenu par la Banque Mondiale conformément au PdA de la RRC.
- Développer les programmes de renforcement des capacités et mener des campagnes publiques de sensibilisation.

Composantes prioritaires du programme et activités concrètes du PdA (2015-2030)

Quinze ans après le CAH, les catastrophes continuent à avoir un impact lourd sur les personnes, les communautés et les pays. Il est donc urgent et important d'anticiper, de planifier et de réduire les risques de catastrophe afin de protéger, de manière plus efficiente, des vies, des moyens de subsistance et des biens pour établir une résilience nationale et communautaire dans la sous-région. Il est donc nécessaire de consacrer plus d'actions à la réduction à l'exposition et à la vulnérabilité pour faire face aux facteurs sous-jacents de risques de catastrophe tels que la pauvreté, l'inégalité entre les sexes, le changement et les variations climatiques, l'urbanisation galopante et non planifiée, la mauvaise gestion. Il y a également un besoin d'inciter à l'investissement dans la réduction des risques de catastrophe et dans le développement d'une approche préventive plus large et plus centrée sur les populations pour endiguer les risques de catastrophe. Pour être efficaces et efficientes, les pratiques de prévention des catastrophes doivent être multisectorielles, elles doivent concerner plusieurs types de dangers, être inclusives et accessibles. De ce qui précède et sur la base des défis de développement identifiés dans la sous-région de la CEDEAO et conformément au cadre de réduction des risques de catastrophe de Sendai (SFDRR) pour construire la résilience dans les États et communautés membres de la CEDEAO, les domaines d'intervention suivants sont prioritaires :

- Priorité 1 : Compréhension des risques de catastrophe
- Priorité 2 : Renforcer la gouvernance des risques de catastrophe pour mieux les gérer
- Priorité 3 : Investir dans la réduction des risques aux fins de la résilience

- **Priorité 4 : Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace pour « mieux reconstruire » dans la phase de relèvement (remise en état et reconstruction)**

5.3.1 Outils pour la mise en œuvre du PdA.

La commission de la CEDEAO, en collaboration avec ses partenaires nationaux et internationaux ainsi qu'avec les organisations non gouvernementales, va coordonner et faciliter la mise en œuvre du programme d'action à tous les niveaux grâce aux instruments suivants

5.3.1.1 Plaidoyer et campagne de sensibilisation.

Suite aux expériences du premier programme d'action de la CEDEAO (2010-2014), il est utile d'initier plus d'activités de plaidoyer et de sensibilisation dans la sous-région à travers des forums sous-régionaux de RRC, des conférences, de même que des réunions de partage d'informations pour vulgariser la réduction des risques de catastrophe et le besoin d'aller vers un processus réactif et proactif de gestion des risques.

Par ailleurs, pour la réussite de la mise en œuvre du PdA, la connaissance et la compréhension de la question est d'une importance capitale pour les gouvernements nationaux. Les plaidoyers doivent donc permettre de sensibiliser les décideurs au niveau national ainsi que les autorités de la commission de la CEDEAO sur le problème de la croissance du niveau de vulnérabilité et du nombre de catastrophes survenues dans la sous-région. Ces plaidoyers mettront l'accent sur la nécessité de mieux saisir la complexité de la question des catastrophes, la relation intrinsèque existant entre les aléas et les activités de développement, d'une part, et l'importance d'intégrer la RRC dans un secteur spécifique des programmes de développement, d'autre part.

Les gouvernements nationaux ont également un rôle de premier ordre à jouer dans la sensibilisation des populations sur les aléas et les moteurs de ces aléas au niveau local. On insistera beaucoup sur ce qu'est un risque à travers la clarification de notions basiques telles que l'aléa, la vulnérabilité, le risque et les catastrophes ; l'on développera également des profils de risque aux niveaux régional et sous-régional pour permettre l'intégration de la RRC et instaurer une culture de sécurité et de résilience. La sensibilisation pourrait se faire à travers des outils didactiques, des programmes à la radio et des événements organisés par les organisations communautaires ou scolaires sur la réduction des risques de catastrophe.

5.3.1.2 Gestion des connaissances et renforcement des capacités

La commission de la CEDEAO, les institutions académiques, de recherche et de formation et leurs partenaires internationaux mèneront le processus de renforcement des compétences et des capacités requises pour la mise en œuvre du programme d'action comme : l'intégration appropriée des principes de la RRC dans le programme scolaire primaire et secondaire, à travers la construction d'écoles plus sûres et la mise sur pied d'un institut de formation sous-régional dédié à la RRC. Cela va soutenir, dans la sous-région, les efforts de gestion des connaissances, le renforcement des capacités, la recherche et la formation et assurer le

développement d'expertise, la promotion des meilleures pratiques et contribuer à la construction de résilience.

La commission de la CEDEAO va faciliter le processus de renforcement des capacités en organisant, pour les autorités nationales, des formations axées sur l'acquisition de connaissances, afin de leur permettre de mieux évaluer le danger qui règne dans la sous-région, faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les plans de développement et multiplier les formations aux niveaux national et local.

5.3.1.3 Évaluations des risques

La commission de la CEDEAO en collaboration avec les autres partenaires au développement, concernés par cette composante, initiera, de manière périodique, aux niveaux sous-régional et national, une identification des risques, des activités de surveillance et d'évaluation avec une attention particulière accordée aux problèmes transfrontaliers. Cela ne vise pas qu'à donner une expérience de terrain aux participants, mais leur permettra d'identifier et d'évaluer les risques afin de bien comprendre les conditions qui favorisent la survenance de catastrophes. Cela va durablement réduire les risques et promouvoir des stratégies factuelles nationales et sous-régionales en faveur de la RRC et des pratiques adéquates de gestion de risques.

5.3.1.4 Protocole de partage de données

La commission de la CEDEAO, en étroite collaboration avec les États membres, développera des protocoles d'accord appropriés pour le partage de données et la diffusion d'informations dans la sous-région. Cela facilitera la disponibilité des informations et leur accessibilité dans le cadre de la prise de décision de la préparation et du développement de stratégies.

5.3.2 Résultats attendus de la mise en œuvre du PdA

1. La réduction des risques de catastrophe devient une priorité sous-régionale et nationale, avec des cadres institutionnels améliorés, des ressources adéquates et la participation de plusieurs parties prenantes.
2. Développement d'un profil de risque national et sous-régional et conduite périodique d'identification, de surveillance et d'évaluation prenant en compte les problèmes de risque transfrontaliers.
3. Focalisation sur les populations, systèmes d'alerte rapide en place pour la plupart des aléas naturels.
4. L'intégration des principes de la RRC dans les programmes scolaires au cycle primaire et secondaire, partant la construction d'écoles plus sûres, des communautés plus en sécurité
5. La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans des secteurs spécifiques des politiques de développement, dans la mise en œuvre de projets et de programmes.
6. Le renforcement des capacités institutionnelles et des compétences pour une gestion proactive des risques de catastrophe dans la sous-région.

7. Aux niveaux national et local, une préparation globale, des plans et processus de contingence sont établis, testés périodiquement et lancés à temps.
8. Les mesures de prévention sont intégrées dans des processus de post reconstruction et de réhabilitation.

5.4 Activités proposées pour la mise en œuvre du PdA de RRC de la CEDEAO (2015-2030)

Conformément aux discussions ci-dessus, les activités proposées couvrent une période de 15 ans (2015-2030) avec une disposition pour un bilan à mi-parcours. Tout ceci se fera en accord avec le cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (SFDRR), sous la coordination conjointe de la commission de la CEDEAO, les États membres respectifs et les institutions régionales et sous-régionales, en étroite collaboration avec d'autres partenaires au développement. Les activités proposées dans la matrice ci-dessous visent à atteindre les objectifs fixés dans le PdA.

Zones stratégiques d'intervention	Principale zone d'activités	Résultats attendus	Indicateurs mesurables	Institutions concernées	Budget / Chronologie
1. Comprendre les risques de catastrophe	Promouvoir la conduite d'identification, de suivi & d'évaluation aux niveaux sous-régional et national à travers des ateliers appropriés de renforcement des capacités et de sensibilisation.	Capacité améliorée et compétence acquise pour l'identification, le suivi et l'évaluation en tant qu'outil d'aide à la prise de décision pour une planification effective de la GRC	Réseau ou coalition pour la gestion de connaissance et le renforcement des capacités établi et opérationnel, y compris les centres spécialisés sous-régionaux pour la prévention de catastrophes, avec dotation de propriété et de ressources	Commission de la CEDEAO, AGHRYMET, Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), Centre régional de formation aux techniques des levés aérospatiaux (RECTAS), etc. Gouvernements nationaux / et MDA concernés Société civile, institutions scientifiques, centres académiques et de recherches, toutes les agences des Nations Unies concernées	
	Conduite sous-régionale d'identification, de suivi et d'évaluation de multiples risques pour les points chauds, de risques transfrontaliers, Les États membres devront	Les évaluations transfrontalières de risques sont conduites pour les points chauds et favorisent donc une planification effective des décisions de GRC	Nombre accru de pays ayant conduit l'identification, le suivi et l'évaluation de risques (RIMA)		

	<p>initier une évaluation complémentaire de risque pour les points chauds, au niveau national.</p>	<p>Les évaluations de risques nationaux sont conduites pour les points chauds dans les États membres et favorisent une planification effective et des décisions de GRC</p> <p>Développement de profil de risque et de mesures de prévention des catastrophes dans la sous-région.</p> <p>Disponibilité de données fiables pour la prise de décisions dans la GRC</p>			
	<p>S'investir dans le renforcement des capacités/ atelier de formation sur la connaissance du risque pour les leaders politiques, des législateurs, les autorités gouvernementales et le secteur privé des États membres</p>	<p>Meilleure connaissance des possibles risques pour la RRC, des décisions prises en connaissance de cause et intégrées</p>	<p>Nombre d'ateliers de renforcement des capacités sur la RCC & sensibilisation pour les principaux leaders politiques, les législateurs, les autorités gouvernementales et le secteur privé</p>		
	<p>Au niveau national,</p>	<p>Les principes de RRC</p>	<p>Nombre accru de pays</p>		

	intégration des principes de RRC dans les programmes des écoles primaires et secondaires et dans l'enseignement supérieur	sont intégrés dans les programmes des écoles primaires et secondaires et dans l'enseignement supérieur pour une sensibilisation, une éducation des enfants et des adultes, dans un cadre formel	ayant intégré la RRC dans leurs programmes		
	Mise sur pied d'un institut de formation sous-régional dédié à la RRC	Discussion préliminaire et mise sur pied d'une équipe spéciale pour créer un institut de formation sous-régional dédié à la RRC	Mise sur pied d'un institut de formation sous-régional dédié à la RRC		
	Développer des canaux de sensibilisation pour les populations ainsi qu'un centre de partage de connaissances et d'informations sur les risques de catastrophe	Établissement d'une base de données sous-régionale consacrée aux risques de catastrophe et d'un portail d'informations en ligne pour le partage d'informations aux niveaux national et local Mécanismes de sensibilisation développés pour les campagnes de	Nombre accru de pays collectant des données relatives aux risques de danger et établissant des systèmes efficaces pour diffuser des informations sur les aléas		

		sensibilisation, utilisation des réseaux sociaux, de la presse, des médias traditionnels et en ligne, pour promouvoir une meilleure prise de conscience de la RRC			
	Renforcement des capacités et des ressources pour les institutions concernées par les systèmes d'alerte rapide, la localisation des risques dans les États membres	Les capacités et les ressources de base des institutions concernées par les systèmes d'alerte rapide, la localisation des risques dans les États membres sont renforcées	Renforcement du mécanisme et des protocoles dédiés au partage d'informations sur les risques et les systèmes d'alerte rapide dans les États membres		
2. Renforcer la gouvernance des risques de catastrophes pour mieux les gérer	Rapport de la politique de la CEDEAO sur la RRC	Document complet rédigé sur la politique de RRC menée par la CEDEAO, en accord avec les priorités du SFDRR	Un document complet, portant sur la politique de RRC menée par la CEDEAO, est disponible	Commission de la CEDEAO, Gouvernements nationaux & plateformes, autorités sous régionales de bassin de fleuve, autorités et autres agences comme le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS), la Banque Mondiale, etc.	

	Harmoniser et rendre opérationnelles les politiques de GRC, les stratégies, les projets, les cadres institutionnels et juridiques pour les États membres de la CEDEAO et pour qu'ils accordent une place centrale à la RRC	Nombre accru de politiques centrées sur la GRC dans les États membres de la CEDEAO, de projets et meilleur cadre juridique	Le nombre de politiques centrées sur la GRC dans les États membres de la CEDEAO est accru	Commission de la CEDEAO, plateforme nationale, agences en charge de la GRC, autorités en charge de bassin du fleuve et institutions sous-régionales.	
	Sensibilisation des populations et plaidoyers pour la promotion et l'engagement politique des États membres à intégrer la RRC dans les programmes nationaux pour le développement	Meilleure prise de conscience et engagement des décideurs vis-à-vis des activités de RRC à tous les niveaux	Un nombre accru de pays disposant de cadres institutionnel et juridique et ayant alloué des ressources à la RRC	Gouvernements nationaux/ Ministères, Départements et Agences (MDA) concernés comme les ministères du Développement urbain, de l'Environnement et de la Santé Société civile/ ONG Institutions scientifiques, centres académiques et de recherche Toutes les agences concernées de l'ONU	
	Renforcement des capacités de la commission de la CEDEAO et des plateformes sous-régionales comme le Comité permanent inter-États de lutte contre la sécheresse dans le Sahel	Les plateformes nationale et sous-régionale sont renforcées	Nombre accru de pays ayant une plateforme nationale fonctionnelle et multi-sectorielle dédiée à la RRC		

	<p>(CILSS), le Centre régional de formation et d'application en agrométéorologie et hydrologie opérationnelle (AGRYMET), les bassins de fleuve pour coordonner et promouvoir la mise et œuvre et l'intégration de la RRC dans</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) Les programmes de la commission départementale et de développement de la CEDEAO 2) Les activités sous-régionales et institutionnelles pour le développement à travers les secteurs de développements adaptés (renforcement des capacités/ formation sur le rôle des plateformes nationales dans l'intégration des RRC dans les cadres sectoriels spécifiques de développement 				
--	---	--	--	--	--

	Intégrer la réduction des risques de catastrophe et les mesures d'adaptation au changement climatique dans les domaines spécifiques de politiques de développement et dans des cadres incluant les documents de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP) aux niveaux régional et sous-régional ainsi que dans les secteurs de l'urbanisme, du développement, de l'environnement et de la santé	La réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au changement climatique deviennent une priorité sous-régionale et nationale avec une intégration appropriée dans les politiques de développement sectoriel et les programmes de RRC s'intègrent dans les processus électoraux	Nombre accru de pays ayant intégré la RRC et l'adaptation aux changements et variations climatiques dans les projets et programmes		
	Intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité entre les sexes dans les textes juridiques, l'état de préparation, les plans de contingences des institutions de RRC	Les besoins et problèmes liés à la question genre sont intégrés dans les politiques de RRC, dans la législation et dans les programmes	Nombre accru de projets nationaux et sous-régionaux, ayant intégré la dimension genre		
	Développer et rendre opérationnel un ensemble de directives visant à intégrer la RRC dans un secteur spécifique de politiques liées au	Intégration accrue des mesures de RRC dans des programmes sectoriels	Un nombre accru de pays ayant, de manière consciente, intégré la RRC dans leurs documents de stratégie de réduction de la		

	développement, à l'environnement, à l'agriculture, à la santé, à l'adaptation au changement climatique et aux processus électoraux		pauvreté (DSRP), et autres projets pertinents de développement		
	<p>La CEDEAO, en collaboration avec (CILSS) et (AGRYMET), s'engage dans le renforcement des capacités / atelier de sensibilisation sur la résilience à la sécheresse des États membres situés dans la zone sahélienne</p> <p>Assurer une mise en œuvre appropriée du protocole de partage de données hydro climatiques, entre États membres</p> <p>Développer et rendre opérationnel un protocole de partage de données pour améliorer l'accès aux informations, aux données relatives à la RRC/ GRC et leurs échanges.</p> <p>Plaidoyer pour</p>	<p>RRC renforcée, institutions, dotées de compétences appropriées, étant polarisées au niveau local</p> <p>Formation et autres activités de renforcement des capacités adaptées aux</p>			

	l'établissement et le renforcement de la RRC, institutions, dotées de compétences appropriées, étant polarisées au niveau local avec des ateliers appropriés de renforcement des capacités pour des évaluations de risques et la préparation à l'urgence à ce niveau	autorités traditionnelles et locales			
	Programmes d'évaluation et de renforcement des capacités à propos de la prévention de catastrophes afin de renforcer les ressources humaines existantes au sein des institutions, à tous les niveaux	Dans la sous-région, capacités institutionnelles et compétences pour la gestion proactive de risques de catastrophes améliorées			
	Encourager et soutenir une recherche d'envergure régionale portant sur le développement et l'adaptation au changement climatique	Disponibilité des rapports de recherche et des informations portant sur l'adaptation au changement climatique et le développement.			
	Faire des plaidoyers pour une amélioration du budget	Soutiens législatif et budgétaire renforcés			

	alloué aux activités de RRC ainsi que pour l'établissement d'un fonds de gestion d'urgence aux niveaux régional et sous-régional	pour la RRC aux niveaux national et sous-régional Fonds de gestion d'urgence établi aux niveaux national et sous-régional			
	Identifier et développer une base de données d'experts, de scientifiques et autres parties prenantes capables de contribuer à une meilleure connaissance sur la prévention de catastrophes	Développement d'une base de données d'experts, de scientifiques et autres parties prenantes capables de contribuer à une meilleure connaissance sur la prévention de catastrophes			
3. Investir dans la réduction des risques de catastrophe aux fins de la résilience	Ateliers de renforcement des capacités pour les États membres afin d'intégrer les évaluations de risques de catastrophes dans la gestion de l'occupation des sols, dans les activités d'établissements et de développement humains	Des politiques d'occupation des sols appropriées sont davantage encouragées par l'intégration des problèmes liés à la RRC aux standards d'aménagement urbain et de constructions	Augmentation du nombre de pays ayant établi des normes de construction et ayant adopté une réglementation concernant l'occupation des sols Meilleur cadre d'occupation humaine et	Commission de la CEDEAO, Plateformes nationales, etc. Gouvernements nationaux/ Ministères, Départements et agences (MDA) concernés comme les ministères du	

		<p>Des normes de construction et d'aménagement urbain améliorés pour encourager des livraisons conformes aux normes et ainsi réduire les effondrements d'immeubles</p>	<p>réduction drastique des effondrements d'immeubles</p>	<p>Développement urbain, de l'Environnement et de la Santé Société civile/ ONG Institutions scientifiques, centres académiques et de recherche Toutes les agences concernées de l'ONU Partenaires internationaux au développement Secteur privé organisé</p>	
	<p>Rencontres de plaidoyer avec des organes professionnels de développement urbain, au niveau national, pour la révision ou le renforcement de la réglementation portant sur l'aménagement urbain, mettre sur pied des normes, standards relatifs aux pratiques de réhabilitation et de reconstruction aux niveaux national et sous-régional</p>				

	<p>La CEDEAO, pour un soutien aux États membres à développer ou renforcer des initiatives de protection sociale à travers un partage de risques et un mécanisme de transfert comme mesures d'atténuation des risques, avec une composante de sensibilisation des populations</p>	<p>Sont initiés des programmes de protection sociale portant sur la réduction de la vulnérabilité face aux aléas alors que des mécanismes efficaces de transfert et de partage de risques sont établis</p>	<p>Meilleure atténuation des risques de danger et un mécanisme efficace de transfert et de partage de risques est garanti</p>	<p>Commission de la CEDEAO, Plateformes nationales, etc.</p> <p>Gouvernements nationaux/ Ministères, Départements et agences (MDA) concernés comme les ministères du Développement urbain, de l'Environnement et de la Santé Société civile/ ONG Institutions scientifiques, centres académiques et de recherche</p> <p>Partenaires au développement</p>	

	Développer un cadre d'action pour réduire les vulnérabilités urbaines et promouvoir des villes résilientes et plus sûres	Est développé un cadre pour réduire les risques urbains multidimensionnels	Un nombre accru de pays ayant des projets visant à assurer le renforcement de la sécurité des écoles et des hôpitaux. Nombre accru de villes ayant adopté des politiques et/ou stratégies visant à renforcer la sécurité des villes	Commission de la CEDEAO, Plateformes nationales, etc. Gouvernements nationaux/ Ministères, Départements et agences (MDA) concernés comme les ministères du Développement urbain, de l'Environnement et de la Santé Société civile/ ONG Institutions scientifiques, centres académiques et de recherche Toutes les agences concernées de l'ONU Partenaires internationaux au développement Secteur privé organisé	
	Promouvoir une prise de conscience et encourager l'approvisionnement pour un plan de continuité des opérations ; protéger les	Protection des moyens de subsistance, des entreprises structurées et des infrastructures sensibles	Nombre accru d'institutions publiques et privées ayant développé et continuellement mis à	Commission de la CEDEAO, Gouvernements nationaux, secteur privé organisé	

	moyens de subsistance des populations et du secteur privé organisé		jour leurs BCP		
	Conduite de plaidoyer et forums de sensibilisation pour encourager l'établissement de partenariats public-privé, investissement dans la RRC en faveur de la construction de la résilience au niveau national et sous-régionale	Nombre accru d'investissement privé et initiatives conjointes public-privé en faveur de la RRC	Nombre accru d'accords de partenariat public-privé, signé et investissement en faveur de la RRC	Commission gouvernements nationaux, secteur privé organisé, agences des Nations Unies, la Banque Mondiale	
4. Renforcer l'état de préparation aux catastrophes pour intervenir de manière efficace pour « mieux reconstruire » durant la phase de relèvement, de remise en état et de reconstruction	Préparation de plans de contingence, préparation aux catastrophes nationales, renforcement sous-régional avec simulations conjointes pour flux nationaux, transnationaux et risques de sécheresse	Sont revus les politiques, plans et systèmes qui facilitent une réponse aux catastrophes dépassant les capacités nationales	Une augmentation du nombre de pays dotés de plans de contingence et de préparation centrés sur la RRC	Gouvernements nationaux/ Ministères, Départements et agences (MDA) concernés comme les ministères du Développement urbain, de l'Environnement et de la Santé Société civile/ ONG Institutions scientifiques, centres académiques et de recherche Toutes les agences concernées de l'ONU	
	Engager la sensibilisation, renforcement de capacités et d'orientation pour reconstruire en mieux à la	La RRC est intégrée dans les processus de relèvement après catastrophe	Le processus de relèvement après catastrophe est plus proactif et la RRC est		

	<p>suite de catastrophes à travers l'incorporation de la RRC dans les processus de relèvement après catastrophe, auprès des États membres</p>	<p>Est promue une culture de reconstruction en mieux au moment où la RRC est intégrée dans les processus de reprise après sinistre</p>	<p>centrale avec un accent mis sur la reconstruction en mieux à la suite de catastrophes</p>		

QUATRIÈME PARTIE

La commission de la CEDEAO, en collaboration avec ses partenaires régionaux et internationaux et en travaillant avec les gouvernements nationaux, coordonnera et facilitera la mise en œuvre des activités du programme d'action développé grâce aux instruments de plaidoyer, à la sensibilisation des populations, à la connaissance et au développement, à l'évaluation de risques et au protocole de partage de données de même qu'aux soutiens suivants :

- Les gouvernements nationaux : pour faciliter l'intégration de la RRC dans les programmes de développement de leurs pays avec l'appui de la commission de la CEDEAO et des agences sous-régionales pour développement
- Les plateformes nationales développées pour la RRC
- Les institutions sous-régionales comme CILSS, AGRYMETH, RECTAS
- Les institutions de formation régionales et sous-régionales
- La société civile et les ONG
- Le Plan d'action des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophe aux fins du renforcement de la résilience, UNISDR Afrique
- La Banque mondiale
- Les organisations de l'ONU comme UNECA, PNUD, PNUE, ONU-HABITAT, UNOCHA, OMM, UNICEF, UNESCO, FAO, PAM, UNOOSA
- BAD et
- Les organisations du secteur privé

6.1 Mobilisation de ressources

La commission de la CEDEAO, dans la limite de ses capacités financières, mènera la mise en œuvre de ce programme d'action, mais aussi mobilisera les ressources financières et les capacités techniques requises auprès des États membres, de l'Union Africains et des organisations internationales pour le développement comme la Banque Mondiale, les agences de l'ONU, l'Union Européenne, les partenaires au développement bilatéral et le secteur privé organisé.

La commission de la CEDEAO et ses États membres doivent établir des fonds d'affectation destinés à l'assistance en cas de catastrophe et mobiliser les contributions financières requises auprès du secteur privé local et auprès des partenaires internationaux au développement dans l'effort d'assurer l'appui adéquat pour les activités de suivi du PdA de la CEDEAO (2015-2030)

7.0 Suivi et évaluation du projet

Le progrès sur la portée de la mise en œuvre du PdA de prévention des catastrophes de la CEDEAO, sera évalué à travers un rapport sous forme de feedback, soumis par les gouvernements nationaux à la commission de la CEDEAO

Bibliographie

ADW (Alliance Development Works) World Risk Report (2012). Bündnis Entwicklung Hilft Alliance Development Works. www.entwicklung-hilft.de

AfDB (2013) Gender, Poverty and Environmental Indicators on African Countries. Volume xiv. African Development Bank.

Africapolis (2008) Urbanization Trends in West Africa 1950-2020: A Geo-statistical Approach.

Ahiave, P. Y (2012) SPECIAL REPORT: Poverty and Hunger Still on the Increase

AU (2004) *Programme of Action for the Implementation of the Africa Regional Strategy for Disaster Risk Reduction (2006 – 2015)*

ECOWAS (2006) *ECOWAS Subregional Policy and Strategy on Disaster Risk Reduction*

ECOWAS (2010) *Programme of Action for the Implementation of the ECOWAS Policy for Disaster Risk Reduction 2010-2014*

EM-DAT (2014): *The OFDA/CRED International Disaster Database*. Université Catholique de Louvain - Brussels - Belgium, Available from www.cred.be/emdat.

IPCC (Intergovernmental Panel on Climate Change) (2007). Climate Change 2007: Impacts, Adaptation and Vulnerability. The Working Group II Contribution to the Intergovernmental Panel on Climate Change Fourth Assessment Report. Cambridge University Press, Cambridge

ISDR (2004) *Disaster Risk Reduction, Governance and Development International Strategy for Disaster Reduction (ISDR) Africa Educational Series, Volume 2, Issue 4*

ISDR (2005) Hyogo Framework for Action 2005-2015: Building the Resilience of Nations and Communities to Disasters. World Conference on Disaster Reduction, 18-22 January 2005, Kobe Hyogo, Japan

Munang , R.T, Thiaw, I. and Rivington, M (2011) "Ecosystem Management: Tomorrow's Approach to Enhancing Food Security under a Changing Climate" *Sustainability* 3, 937-954; doi:10.3390/su3070937

OSS & GTZ (2007). Climate change adaptation and fight against desertification _ Introductory note No 1. OSS :Tunis,. 2nd edition. pp 28.

Provention Consortium & ENDA, (2008) Disaster Risk Reduction in West and Central Africa: Local Perspectives. Occasional Papers, no 264-265

SWAC/OECD (2011) West African urbanisation trends. West African Futures no1, June 2011 Sahel and West Africa

UNDP. (2013). *Human Development Report*. The Rise of the South: Human Progress in a Diverse World.

UNECA (2012) *Fragile States and Development in West Africa*. United Nations Economic Commission for Africa, Subregional Office for West Africa.

United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC) (2007) Climate Change: Impacts, Vulnerabilities and Adaptation in Developing Countries. United Nations Framework Convention on Climate Change, Bonn, Germany.

UNFCCC (2013) Best practices and available tools for the use of indigenous and traditional knowledge and practices for adaptation, and the application of gender-sensitive approaches and tools for understanding and assessing impacts, vulnerability and adaptation to climate change. Technical Paper.

UNOCHA (2013) 2013 Rainy Season Overview: West Africa and Central Africa

Van Niekerk, D (2011) Introduction to Disaster Risk Reduction. United States Agency for International Development (USAID)

World Bank, FAO and IFAD. (2009). Gender in agriculture sourcebook. Available at <http://www.ifad.org/gender/pub/sourcebook/gal.pdf>.